

3.5

RÈGLES EN MATIÈRE
D'ÉCONOMIE
CIRCULAIRE

LA STRATÉGIE RÉGIONALE EN FAVEUR DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET DE SON PLAN D'ACTIONS

Ce chapitre constitue le prolongement de la fiche règle N°LD1-Obj26 : Intégrer une stratégie territoriale en faveur de l'économie circulaire dans les Schémas de cohérence territoriale (SCoT) compatible avec la Stratégie régionale d'économie circulaire et la feuille de route nationale.

3.5.1	INTRODUCTION	P. 213
3.5.2	RAPPEL DES PRINCIPAUX TEXTES RÉGLEMENTAIRES	P. 216
3.5.3	PRISE EN COMPTE DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DANS LES PROJETS D'AMÉNAGEMENT (SRADDET)	P. 218
3.5.4	POLITIQUE RÉGIONALE EN FAVEUR D'UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE	P. 218
A.	Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation	P. 218
B.	Politique Zéro Plastique	P. 219
C.	Contrat d'objectifs pour une dynamique régionale déchets et économie circulaire	P. 220
3.5.5	GOVERNANCE PARTENARIALE	P. 221
A.	Cadre partenarial régional	P. 221
B.	Pilotage au sein de l'institution régionale	P. 221
1.	Pilotage interne de la démarche d'économie circulaire	P. 221
2.	Groupe projet interne « nouveaux modèles économiques »	P. 223
3.5.6	ACCOMPAGNEMENT AU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE	P. 224
A.	Accompagnement technique et réseaux d'expertises	P. 224
1.	Actions de l'Agence régionale de l'Environnement	P. 225
2.	Actions des chambres consulaires	P. 226
3.	Actions des centres d'experts	P. 228
4.	Projets européens	P. 229
3.5.7	DISPOSITIFS FINANCIERS	P. 231
A.	Cadres d'intervention régionaux	P. 231
B.	Appels à projets	P. 231
1.	Appel à projets « Transition économique et écologique des entreprises »	P. 231
2.	Appel à projets FILIDECHET	P. 232
3.	Appel à projets « lutte contre les pertes et gaspillage alimentaire »	P. 232

4.	Appel à projet « Territoires et économie circulaire »	P.233
5.	Appel à projet « Vers 200 initiatives de valorisation des produits agricoles locaux, au travers des circuits courts, des circuits de proximité et des Projets Alimentaires Territorialisés »	P.234
3.5.8	DISPOSITIFS D'AIDES DIRECTES AUX ENTREPRISES	P.234
3.5.9	SYNTHÈSE PAR PILIERS	P.237
3.5.10	RAPPEL DES OBJECTIFS « ÉCONOMIE CIRCULAIRE »	P.236
3.5.11	STRATÉGIE EN FAVEUR DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE	P.236
AXE 1	Mobiliser et favoriser l'émergence de projets d'économie circulaire	P.237
AXE 2	Soutenir l'expérimentation et développer les projets d'économie circulaire	P.238
AXE 3	Développer l'éco-conception	P.239
AXE 4	Promouvoir les nouveaux modèles économiques : économie de la fonctionnalité, économie collaborative et approvisionnement durable	P.240
AXE 5	Allonger la durée d'usage des produits, biens et services (lutter contre l'obsolescence programmée des produits manufacturés)	P.242
AXE 6	Coopérer et créer des synergies pour optimiser l'utilisation des ressources	P.244
AXE 7	Lutter contre les pertes et gaspillage alimentaire	P.246
AXE 8	Développer l'utilisation de ressources issues du réemploi et la substitution par des ressources issues du recyclage	P.247
	Programme « zéro déchet plastique en stockage en 2030 »	P.249
3.5.12	INDICATEURS	P.258
A.	Indicateurs nationaux	P.258
B.	Indicateurs régionaux	P.259
3.5.13	SYNTHÈSE	P.261

TABLEAUX

Tableau 1 P. 222

Répartition des thématiques économie circulaire entre services

Tableau 2 P. 235

Dispositifs par piliers de l'économie circulaire

Tableau 3 P. 237

Actions de l'axe 1

Mobiliser et favoriser l'émergence de projets d'économie circulaire

Tableau 4 P. 238

Actions de l'axe 2

Soutenir l'expérimentation et développer les projets d'économie circulaire

Tableau 5 P. 239

Actions de l'axe 3

Développer l'éco-conception

Tableau 6 P. 240

Actions de l'axe 4

Promouvoir les nouveaux modèles économiques : économie de la fonctionnalité, économie collaborative et approvisionnement durable

Tableau 7 P. 241

Actions de l'axe 5

Allonger la durée d'usage des produits, biens et services

Tableau 8 P. 244

Actions de l'axe 6

Coopérer et créer des synergies pour optimiser l'utilisation des ressources

Tableau 9 P. 246

Actions de l'axe 7

Lutter contre les pertes et gaspillage alimentaire

Tableau 10 P. 247

Actions de l'axe 8

Développer l'utilisation de ressources issues du réemploi et la substitution par des ressources issues du recyclage

Tableau 11 P. 248

Propositions d'évolution du maillage de gestion des pneumatiques neufs ou rechapés

Tableau 12 P. 249

Propositions d'évolution du maillage de gestion des composites en fibre de verre

Tableau 13 P. 250

Propositions d'évolution du maillage de gestion des emballages ménagers

Tableau 14 P. 251

Propositions d'évolution du maillage de gestion des emballages industriels et commerciaux

Tableau 15 P. 252

Propositions d'évolution du maillage de gestion des DEEE

Tableau 16 P. 253

Propositions d'évolution du maillage de gestion des véhicules hors d'usage

Tableau 17 P. 254

Propositions d'évolution du maillage de gestion des déchets d'éléments d'ameublement

Tableau 18 P. 257

Propositions d'évolution du maillage de gestion des plastiques agricoles usagés

Tableau 19 P. 256

Propositions d'évolution du maillage de gestion des plastiques issus de chantiers du BTP

Tableau 20 P. 257

Propositions d'évolution du maillage de gestion des plastiques issus de niches

INTRODUCTION

Le modèle des pays développés consistant principalement à extraire, produire, consommer et jeter ne permet plus d'appréhender un futur raisonnable sur ce modèle. Il faut passer à un modèle axé sur une absence de gaspillage et une

augmentation de l'intensité de l'utilisation des ressources tout en diminuant les impacts environnementaux. C'est ce que vise l'économie circulaire qui prend en compte trois champs :

1. La production et l'offre de biens et de services

2. La consommation au travers de la demande et du comportement du consommateur (économique ou citoyen)

3. La gestion des déchets avec le recours prioritaire au recyclage qui permet de boucler la boucle

Concept apparu dans les années 1970, l'économie circulaire est un système économique d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services), vise à augmenter

l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement tout en développant le bien-être des individus (définition Ademe).

**L'économie circulaire
3 domaines, 7 piliers**

Recyclage
(matière et organique)



Extraction / exploitation et achats durables

Éco-conception
(produits et procédés)

Écologie industrielle et territoriale

Économie de la fonctionnalité

Allongement de la durée d'usage

- ▶ Réemploi
- ▶ Réparation
- ▶ Réutilisation

Consommation responsable

- ▶ Achat
- ▶ Consommation collaborative
- ▶ Utilisation

Source: Ademe

L'approvisionnement durable. Il concerne le mode d'exploitation/extraction des ressources visant une exploitation efficace des ressources en limitant les rebuts d'exploitation et en limitant l'impact sur l'environnement, notamment dans l'exploitation des matières énergétiques et minérales (mines et carrières) ou dans l'exploitation agricole et forestière tant pour les matières/énergies renouvelables que non renouvelables ;

L'éco-conception vise, dès la conception d'un procédé, d'un bien ou d'un service, à prendre en compte l'ensemble du cycle de vie en minimisant les impacts environnementaux ;

L'écologie industrielle et territoriale, dénommée aussi symbiose industrielle, constitue un mode d'organisation interentreprises par des échanges de flux ou une mutualisation de besoins ;

L'économie de la fonctionnalité privilégie l'usage à la possession et tend à vendre des services liés aux produits plutôt que les produits eux-mêmes ;

La consommation responsable doit conduire l'acheteur, qu'il soit acteur économique (privé ou public) ou citoyen consommateur, à effectuer son choix en prenant en compte les impacts environnementaux à toutes les étapes du cycle de vie du produit (biens ou service) ;

L'allongement de la durée d'usage par le consommateur conduit au recours à la réparation, à la vente ou don d'occasion, ou à l'achat d'occasion dans le cadre du réemploi ou de la réutilisation (dont la lutte contre l'obsolescence programmée des produits manufacturés) ;

Le recyclage vise à utiliser les matières premières issues de déchets.

Certains aspects de l'économie circulaire relèvent essentiellement de la compétence régionale en matière de prévention, tri et recyclage des déchets et ont pour cible les collectivités et les entreprises, d'autres aspects, même s'ils contribuent aux objectifs de réduction de consommation d'énergie et de génération de déchets, concernent directement la compétence de la Région en matière de développement économique (approvisionnement durable, économie de la fonctionnalité, consommation collaborative).

Le caractère transversal de l'économie circulaire induit un traitement de celle-ci dans les politiques régionales relatives à l'économie, la formation, la transition énergétique/déchet, la biodiversité, l'aménagement du territoire et l'agriculture ainsi que dans plusieurs schémas (Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation, Schéma régional biomasse et Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles) et la planification régionale en matière de prévention et de gestion des déchets.

Des dispositifs d'aide régionaux (appel à projet et outils financiers) impliquant le plus souvent un partenariat avec l'Ademe permettent d'accompagner les initiatives territoriales ou les entreprises sur plusieurs aspects de leurs besoins en matière d'économie circulaire.

L'économie circulaire a par ailleurs fait l'objet d'une première concertation régionale, tant à travers les rencontres préalables au SRDEII que celles organisées dans le cadre des assises de l'environnement ou encore de l'élaboration de la planification régionale.

Ces échanges avec les parties prenantes, tant institutionnelles qu'économiques ou expertes, ont permis d'identifier les principes suivants :

Cibler

La cible de la politique régionale d'économie circulaire est constituée par l'ensemble des acteurs économiques : entreprises, territoires économiques, collectivités (à travers leur rôle dans le monde économique), ...

Penser « systémique »

La politique régionale d'économie circulaire doit couvrir de façon systémique l'ensemble des piliers qui la constituent.

Impliquer les parties prenantes

Les parties prenantes doivent être impliquées dans la co-construction et l'évaluation de la politique publique partenariale d'économie circulaire, pour répondre aux besoins des entreprises et des territoires économiques.

Cartographier

La diffusion de l'économie circulaire repose sur l'utilisation de cartographies dynamiques, des initiatives, des besoins et des flux des acteurs économiques et des territoires de la Région Provence Alpes Côte d'Azur (matières, énergie, eau, RH, logistique, mobilité...).

Avoir un effet de levier

Dans un souci d'utilisation efficiente, les financements publics cibleront de façon privilégiée les étapes de parcours où ils auront l'effet levier le plus fort sur l'engagement de l'entreprise dans une démarche d'économie circulaire.

Valoriser pour essaimer

La valorisation des projets innovants et des bonnes pratiques devra servir efficacement leur diffusion et leur généralisation avec une mobilisation réduite des fonds publics.

RAPPEL DES PRINCIPAUX TEXTES RÉGLEMENTAIRES

L'objectif de promotion de l'économie circulaire est présente dans de nombreux textes réglementaires. À titre non exhaustif, peuvent être cités :

→ **L'article L.541-1 du code de l'environnement qui stipule :**

« La politique nationale de prévention et de gestion des déchets est un levier essentiel de la transition vers une économie circulaire. Ses objectifs, adoptés de manière à respecter la hiérarchie des modes de traitement des déchets définie au II sont les suivants :

1. Donner la priorité à la prévention et à la réduction de la production des déchets, (...)
2. Lutter contre l'obsolescence programmée des produits manufacturés grâce à l'information des consommateurs. (...)
3. Développer le réemploi et augmenter la quantité de déchets faisant l'objet de préparation à la réutilisation, notamment des équipements électriques et électroniques, des textiles, et des éléments d'ameublement. (...)

→ **La Loi relative à la transition énergétique et pour la croissance verte (LTECV) du 18 août 2015 qui consacre un chapitre dédié à l'économie circulaire.**

L'article 70 prévoit notamment :

- ▶ Les politiques publiques promeuvent le développement de l'écologie industrielle et territoriale
- ▶ La commande publique durable est mise au service de la transition vers l'économie circulaire et de l'atteinte des objectifs mentionnés

Par ailleurs, l'article 78 stipule :

- ▶ Toute personne valorisant des déchets pour la réalisation de travaux d'aménagement, de réhabilitation ou de construction doit être en mesure de justifier auprès des autorités compétentes de la nature des déchets utilisés et de l'utilisation de ces déchets dans un but de valorisation et non pas d'élimination

→ **La Loi du 11 février 2016 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire qui définit les principes suivants :**

- ▶ Hiérarchisation des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire
- ▶ Interdiction de dénaturer des denrées encore consommables
- ▶ Impossibilité de faire obstacle au don de denrées alimentaires vendues sous marque de distributeur par un opérateur du secteur à une association habilitée
- ▶ Obligation pour les magasins de surface supérieure à 400 m², d'ici le 11 février 2017, de chercher à mettre en place un partenariat de don avec au moins une association habilitée à recevoir des subventions publiques au titre de l'aide alimentaire

- ▶ Information et éducation à la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les écoles
- ▶ Intégration de la lutte contre le gaspillage alimentaire dans la RSE des entreprises

En complément, le [Décret du 28 décembre 2016 relatif aux dons de denrées alimentaires entre un commerce de détail alimentaire et une association d'aide alimentaire](#) définit les règles suivantes :

- ▶ Les denrées données doivent afficher une DLC > ou = à 48 heures. Ce délai peut être inférieur « si l'association est en mesure de justifier qu'elle est apte à redistribuer les denrées concernées avant l'expiration de la DLC ».
- ▶ Il est possible de donner des lots dont les mentions d'étiquetage sont erronées ou omises mais en aucun cas cette absence d'information ne doit porter sur « le numéro de lot, la DLC si elle existe, ni sur la liste des ingrédients [...] allergènes ».

Ce décret précise également qu'une convention doit être signée entre les deux parties prenantes et doit indiquer que :

- Le tri des denrées est effectué par le commerce de détail alimentaire ;
- L'association bénéficiaire peut en refuser tout ou partie lorsque, notamment, ses capacités de transport, de stockage ou les possibilités de distribution ne sont pas suffisantes ou si après contrôle visuel celles-ci paraissent impropres à la consommation.
- Elle définit les modalités d'enlèvement, de transport et de stockage

[En matière d'éco-conception](#), la réglementation impose un cadre très précis notamment vis-à-vis de la prise en compte de la dangerosité pour la santé et l'environnement des composants utilisés dans la fabrication d'un matériau ou d'un produit. Elle incite également les entreprises et les industriels à mettre en place, lors de la fabrication et de la distribution d'un produit, des procédures d'analyse du cycle de vie et proposer la mise en place de mesures compensatoires pour la protection de l'environnement et de la santé. Les caractéristiques environnementales d'un produit mis à la vente doivent faire l'objet d'un affichage.

[S'agissant du principe de prévention et de réduction de production de déchets, de réemploi et de réutilisation](#), la hiérarchisation des modes de traitement en fait une priorité que l'on retrouve dans plusieurs textes réglementaires :

→ [La Loi Consommation du 17 mars 2014, dite Loi Hamon, prévoit :](#)

- « L'obligation d'informer le consommateur de la disponibilité des pièces détachées, disponibles sous un délai de 2 mois »
- « L'allongement de garantie des produits à 2 ans au lieu de 6 mois »

→ [La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 LTECV a inscrit la réparation comme une priorité.](#)

→ [Le décret n° 2016-703 du 30 mai 2016 précise l'obligation d'informer le consommateur de l'existence de pièces de rechange issues de l'économie circulaire lors de la réparation ou de l'entretien d'un véhicule](#)

3.5.3

PRISE EN COMPTE DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DANS LES PROJETS D'AMÉNAGEMENT (SRADDET)

Le plan régional d'actions en faveur d'une économie circulaire vise la mise en œuvre des actions suivantes :

1. Mettre en œuvre des stratégies territoriales d'économie circulaire à l'échelle des Schémas de cohérence territoriale (SCoT)
2. Dans les opérations d'aménagement prévoir des espaces fonciers pour des activités liées à l'économie circulaire (unités de gestion des déchets, ressourcerie, compostage de proximité, ...)
3. Favoriser le regroupement des entreprises et la mutualisation des biens et des services dans les stratégies de développement économique, dans une perspective d'écologie industrielle et territoriale
4. Introduire de la flexibilité dans la conception des bâtiments (réaffectation des usages, surélévation pour densifier, ...)

3.5.4

POLITIQUE RÉGIONALE EN FAVEUR D'UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE

A. Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation

Le Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation, voté en Assemblée Plénière le 17 mars 2017, annonce le projet régional de déploiement d'une politique d'accompagnement des entreprises aux transitions numérique, écologique, commerciale, managériale par la promotion et la diffusion des nouveaux modèles économiques : Responsabilité Sociétale des Entreprises, et économie circulaire.

Cette dimension relève notamment de l'engagement n°2 du Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation « **Promouvoir l'entrepreneuriat et accompagner la création et le développement des entreprises** ».

Les nouveaux modèles économiques résultant de l'économie circulaire sont des vecteurs de compétitivité, de durabilité des entreprises et de résilience des territoires face à la crise. Ainsi, l'économie circulaire est appréhendée à travers, la compétence de la Région en matière de développement économique, comme un levier important de la croissance verte. Les enjeux auxquels répondent les nouveaux modèles économiques concernent l'ensemble des champs de la politique économique régionale, certaines filières stratégiques (Silver economy, Ecotech & énergies de Demain, agriculture, agroalimentaire et cosmétique) sont particulièrement concernées par cette thématique, au regard de leur marché et des processus de production que les entreprises qui les

composent utilisent. Plus généralement, l'économie circulaire est au cœur du développement économique des territoires qui constitue avec l'appui aux filières stratégiques l'un des axes structurant de la politique économique régionale. Elle est ainsi

également au cœur de la démarche OIR (Opération d'Intérêt Régional) qui permet d'accompagner des territoires, des filières et des entreprises dans l'accélération de projets structurants créateurs de richesse et d'emplois.



B. Politique Zéro Plastique

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur **présente des atouts importants avec un positionnement géostratégique unique** entre Europe, Alpes et Méditerranée, une diversité de ses territoires, un patrimoine naturel exceptionnel, un dynamisme culturel et touristique, des Métropoles structurantes, une offre de formation aux standards internationaux, une activité de recherche en croissance confortée par des infrastructures de haut niveau, un taux important de créations d'entreprises, ou une forte attractivité pour les diplômés de l'enseignement supérieur.

Le territoire régional doit également relever des défis majeurs spécifiques : croissance démographique en ralentissement et vieillissement de la population, déséquilibres territoriaux accrus, concentration de la population dans des espaces urbains saturés, difficultés de mobilité et d'accessibilité aux grands pôles d'activité, consommation foncière très forte au détriment de l'agriculture, persistance d'un niveau de chômage élevé, transition énergétique, ou encore une meilleure gestion de ses déchets et ressources.

En effet, les performances sur la gestion des déchets générés sur le territoire, tant par les ménages que par les professionnels, sont perfectibles. En particulier, les pollutions liées aux déchets de plastiques constituent des risques conséquents pour la faune et la flore locales.

À ce titre, le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur s'est engagé dans un programme ambitieux d'actions spécifiques aux plastiques, le programme « Zéro déchet plastique en décharge en 2030 ».

Outre la nécessité de préserver les milieux, **ce programme s'inscrit plus globalement au cœur des Accords de Paris sur le climat** et vise à transcender la thématique déchets et à anticiper la transformation des pratiques et des modèles économiques. Une transformation notamment formalisée par :

- ▶ La **Stratégie européenne d'économie circulaire pour les plastiques** (décembre 2017) visant à diversifier des ressources, à faire évoluer les modèles

économiques du recyclage et à améliorer la qualité des matériaux recyclés et à réduire la pollution des milieux naturels.

- ▶ La **Feuille de route nationale de l'économie circulaire** (mars 2018), portant sur deux objectifs clairs : la réduction de la mise en installation de stockage et le recyclage à 100 % des plastiques.

En s'engageant pleinement pour accompagner les parties prenantes des filières à intégrer les principes de l'économie circulaire, la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur souhaite contribuer au maximum à la révolution plastiques en cours.

À cette fin, la Région a décliné une feuille de route engageante sur 10 flux spécifiques de plastiques, détaillée au chapitre 5 du présent Plan d'actions en faveur de l'économie circulaire.

c. Contrat d'objectifs pour une dynamique régionale déchets et économie circulaire

L'Ademe propose de mettre en œuvre, à travers un Contrat d'objectifs (CODREC), un dispositif simple de soutien financier et méthodologique pour accompagner sur 3 ans la montée en puissance de l'ensemble des Conseils régionaux.

Les moyens mis en place dans le cadre de ce nouveau Contrat d'Objectifs doivent permettre, un, de monter en puissance sur la prévention et la gestion des déchets, deux, d'intégrer plus efficacement l'économie circulaire dans la stratégie régionale. Ces moyens doivent également permettre d'assurer l'animation des acteurs du territoire et la transversalité entre les différentes démarches de planification au niveau régional, de structurer et de s'appuyer sur un observatoire régional.

Le CODREC a été signé entre l'Ademe et la Région le 13 avril 2017.

Il précise les niveaux d'objectifs pour les 4 axes suivants :

Axe 1

Préparer et lancer les travaux d'élaboration de la planification régionale

Axe 2

Élaborer la feuille de route économie circulaire du Conseil régional

Axe 3

Faire en sorte que l'observation au service de la planification « déchets » soit assurée à l'échelle de toute la Région et autant que possible articulée avec les autres domaines d'observation régionale

Axe 4

Animer le projet, mobiliser les acteurs, participer au développement d'un partenariat régional

GOVERNANCE PARTENARIALE

A. Cadre partenarial régional

Au regard de la compétence que lui accorde la nouvelle loi de décentralisation en matière de développement économique et consciente des opportunités de développement économique dont recèle l'économie circulaire, la Région, souhaite, en lien avec la compétence de chef de file que lui confère la loi sur la compétence Planification des déchets, promouvoir, dans un cadre partenarial une politique ambitieuse en matière d'économie circulaire.

Un projet de Convention cadre régionale pour un déploiement partenarial de l'Économie Circulaire est en cours d'élaboration. Ce cadre partenarial et la gouvernance associée sont en cours de structuration et de validation.

Ce projet de gouvernance régionale intégré s'inscrit dans la perspective des engagements pris par la Région dans le Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation et du Contrat d'objectifs pour une dynamique régionale déchets et économie circulaire (CODREC) signé avec l'Ademe.

En effet, face à un nombre important d'acteurs institutionnels, de financeurs et d'opérateurs concernés, il est nécessaire dans un souci de cohérence de politiques

et d'utilisation optimale des fonds publics, de mettre en place une gouvernance régionale sur la thématique de l'économie circulaire.

Cette gouvernance partenariale est une des conditions nécessaires à la mise en œuvre d'une offre de service régionale capable de prendre en compte de façon cohérente et progressive les besoins des acteurs économiques et des territoires en matière d'économie circulaire. Elle permet également la construction d'une politique publique intégrée dédiée sur le territoire régional.

Les signataires de cette future convention régionale sont le Conseil régional, l'Ademe, la DREAL et la DIRRECTE, la CMAR et la CCIR. La Caisse des Dépôts et Consignations rejoindra peut-être la liste des signataires. Ils ont pour objectifs communs :

- ▶ L'élaboration et la mise en œuvre d'une politique publique intégrée et partenariale, garante du déploiement des piliers de l'économie circulaire,
- ▶ La généralisation des pratiques relevant des principes de l'économie circulaire auprès des acteurs économiques de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

B. Pilotage au sein de l'institution régionale

1. Pilotage interne de la démarche d'économie circulaire

La thématique de l'économie circulaire concerne plusieurs directions de la Région relevant de différents pôles, la direction du Développement et du financement des entreprises (DEFIE) ainsi que les directions traitant des questions relatives aux déchets (Direction du développement des territoires et de l'environnement (DDTE))

et à l'énergie (Direction de l'aménagement et de la transition énergétique (DATE)).

Les deux services prioritairement impliqués, au travers du Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation et de la planification régionale en matière de

Prévention et de Gestion des Déchets, **sont le Service économie circulaire et de proximité (DEFIE), et le Service environnement et biodiversité (DDTE)**. D'autres services comme le Service transition énergétique (DATE), le Service de financement des entreprises (DEFIE), le Service de développement des filières stratégiques (DEFIE) et le Service agriculture et forêt sont également concernés.

Il sera prochainement mis en place un COPIL interne entre les directions copilotées pour assurer le suivi du déploiement des 7 piliers de l'économie circulaire. Dans un objectif d'amélioration continue, cela permettra de faire un état d'avancement des projets et des dispositifs dédiés et de les réajuster le cas échéant.

DISPOSITIF	SERVICEPILOTE	SERVICES EN APPUI EXPERT
ACHATS DURABLES	SECIP (Small Business Act,...)	DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE
ÉCO-CONCEPTION	SEB	SECIP, SDFS
ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE	SEB ET SECIP	SFE (maisons de la Région) SDFS SI PROJETOIR
ÉCONOMIE DE LA FONCTIONNALITÉ	SECIP	SEB, SDFS, SFE
CONSOMMATION COLLABORATIVE (monnaies complémentaires, circuits courts non alimentaires...)	SECIP	SAGRI, SDFS
CONSOMMATION COLLABORATIVE (circuits courts alimentaires)	SAGRI	SECIP, SEB
ALLONGEMENT DE LA DURÉE D'USAGE (dont la lutte contre l'obsoles- cence programmée des produits manufacturés)	SEB	SECIP
RECYCLAGE ET VALORISA- TION DES DÉCHETS	SEB	STE/SAGRI
ZONES D'ACTIVITÉS DURABLES	SDFS SIOIR SEB ET SECIP SIEIT	
AAP FILI DÉCHET, AAP GASPILLAGE ALIMENTAIRE, DÉCHETS VERTS	SEB	SECIP, SDFS, SFE (maisons de la Région), SAGRI

Tableau 1

**Répartition
des thématiques
économie circulaire
entre services**

Légende du tableau

SECIP: Service économie circulaire et de proximité

SDFS: Service développement des filières stratégiques

SFE: Service financement aux entreprises

SEB: Service environnement et biodiversité

SAGRI: Service agriculture et forêt

EIT: Écologie industrielle et territoriale

OIR: Opération d'intérêt régional

2. Groupe projet interne « nouveaux modèles économiques »

Depuis Mars 2017, un groupe projet interne est dédié aux nouveaux modèles économiques et notamment à l'économie circulaire. Il est animé par le SECIP et le SEB.

Il est composé des services suivants :

- Environnement et biodiversité
- Économie circulaire et de proximité
- Financements aux entreprises
- Développement des filières stratégiques
- Agriculture et forêt
- Transition énergétique
- SMART Région
- Pilotage et accompagnement européen
- Connaissance Prospective

Il se réunit trois fois par an et a pour objet de :

- Participer à la construction et à la mise en œuvre des plans d'actions qui contribuent à la déclinaison opérationnelle du SRDEII ainsi que celui en faveur d'une économie circulaire de la planification régionale,
- Coordonner et proposer des dispositifs régionaux de développement de l'économie circulaire et de la RSE.

En 2017, le groupe projet interne a :

- Recensé les dispositifs existants qui contribuent potentiellement au développement de l'économie circulaire et de la RSE,
- Co-construit un cadre d'intervention complémentaire qui a été voté le 15 décembre 2017,
- Co-construit un cadre partenarial de déploiement des nouveaux modèles économiques avec le groupe de travail des partenaires externes,
- Co-construit le plan d'actions en faveur d'une économie circulaire.

ACCOMPAGNEMENT AU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

A. Accompagnement technique et réseaux d'expertises

L'ensemble de ces réseaux sont co-animés par l'Ademe régional et le Conseil régional, en partenariat avec l'ARPE et les chambres consulaires.

Réseau des lauréats de l'AAP FILIDECHECHET.

Il se réunit au moins 3 fois par an et a pour objectifs de fédérer les entreprises et acteurs économiques, faire émerger des synergies entre les acteurs et échanger les bonnes pratiques et retour d'expériences. Un recueil des fiches expériences est édité annuellement pour présenter l'état d'avancement des projets FILIDECHECHET depuis 2012.

Réseau régional « déchets du BTP »

À l'origine, le réseau régional « déchets du BTP » a commencé à se réunir en 2012 autour d'un exercice de démarche participative du territoire régional Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le cadre du projet de recherche ANR ASURET coordonné par le BRGM, pour travailler les possibilités de coopération entre les acteurs pour améliorer la mise à jour annuelle des données concernant des installations régionales (Provence-Alpes-Côte d'Azur) réceptionnant des excédents de chantiers et des déchets du BTP. En 2013, à la demande des participants, l'Ademe a organisé deux nouvelles rencontres, puis s'est accompagné depuis 2016 d'un bureau d'étude en charge de l'animation d'un groupe de travail structuré, avec l'appui de la Région. Ce sont donc désormais 3 à 4 journées de travail thématiques par an, un colloque annuel de restitution des travaux du groupe de travail.

Le groupe de travail s'est réuni 3 fois en 2017, et un second colloque « déchets de chantier du BTP » est programmé pour le mois de mars 2018. Dans le cadre de ses nouvelles compétences, la Région prendra le relais de l'Ademe, avec son appui pour la poursuite de ce groupe de travail après 2018.

Réseau régional des animateurs-trices de démarches d'écologie industrielle et territoriale

Le réseau a été mis en place suite à une formation collective des lauréats de l'appel à projet « écologie industrielle et territoriale » de 2015. Ce réseau se réunit 3 fois par an et a pour objectifs d'échanger les bonnes pratiques et les retours d'expériences, de travailler sur des projets communs à l'échelle régionale et de valoriser les projets d'EIT.

Un recueil des fiches expériences est édité annuellement pour présenter l'état d'avancement des projets. Toutes les informations sont partagées sur un espace dédié sur le site national www.economiecirculaire.org.

Préfiguration du réseau régional de lutte contre les pertes et gaspillage alimentaire

Le futur réseau régional de lutte contre le gaspillage alimentaire fédérera l'ensemble des acteurs régionaux qui agissent pour lutter contre le gaspillage alimentaire. Il travaillera notamment sur la promotion de dons alimentaires, les actions en restauration hors domicile, le changement de comportement, etc...

1. Actions de l'Agence régionale de l'environnement

L'ARPE (www.arpe-paca.org) a pour vocation d'aider et d'accompagner les collectivités territoriales à la prise en compte de l'environnement et à la mise en œuvre du développement durable sur les territoires de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Elle travaille activement sur les thématiques de l'économie circulaire avec le Conseil régional et avec l'Ademe, notamment dans le cadre des réseaux suivants :

Commande publique et développement durable

Le réseau commande publique et développement durable Provence-Alpes-Côte d'Azur a été créé en décembre 2006 pour aider les collectivités de la Région à intégrer les principes de développement durable dans leurs marchés. Il a pour objectif de favoriser les échanges, la mutualisation et les transferts d'expériences au travers d'ateliers techniques, d'une veille et d'une information régulières, d'une mise à disposition de ressources sur le portail Territoires durables Provence-Alpes-Côte d'Azur, de l'élaboration collective d'outils (trames de cahiers des charges, fiches techniques, ...).

Accompagnement des collectivités sur la restauration collective durable

Depuis 2016, l'ARPE, en partenariat avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'Ademe et la DRAAF, accompagne 19 collectivités pour la mise en œuvre d'une restauration collective durable & en circuits courts de proximité.

Objectif : Accompagner des collectivités dans le cadre de 2 accompagnements :

- ▶ Rédiger un marché de restauration collective durable
- ▶ Mettre en place un projet global de restauration collective durable

Le club des maîtres d'ouvrage « marchés de travaux au service de l'économie circulaire » a été mis en place en octobre 2017. Il a pour objectif de promouvoir la prise en compte de critères d'économie circulaire dans les marchés du bâtiment et travaux publics. Le club se réunira environ 2 fois par an et co-construira les outils nécessaires.

Zones d'activités et développement durable

Le réseau est animé par l'ARPE en partenariat avec l'Ademe, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée & Corse, les Départements des Alpes de Haute-Provence, des Hautes-Alpes, des Bouches-du-Rhône, du Var et de Vaucluse ainsi qu'avec la Chambre de commerce et d'industrie de région, les Chambres de commerce et d'industrie de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Chambre de métiers et de l'artisanat de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, et l'association nationale PALME.

Il propose un cadre de référence, une grille pour le diagnostic ainsi qu'un futur Parcours de Performance.

Le cadre de référence de l'aménagement et la gestion durable des parcs d'activités a été co-construit avec des acteurs économiques, des professionnels de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, de l'environnement, des aménageurs publics et privés afin de confronter les discours et trouver ensemble des solutions répondant aux enjeux de chacun :

- ▶ Maintenir et attirer les entreprises sur son territoire
- ▶ Aménager judicieusement son territoire pour accueillir les entreprises et leurs salariés
- ▶ Lutter contre le gaspillage de foncier et de ressources
- ▶ Préserver et valoriser le paysage et la qualité de vie locale
- ▶ Favoriser les liens et le dialogue entre les entreprises et leur territoire
- ▶ Améliorer le quotidien des salariés

Téléchargement du cadre de référence : http://www.arpe-paca.org/environnement/cadre-de-reference-regional-amenager-et-gerer-durablement-un-parc-d-activites_i5886.html

La première étape du parcours performance est d'évaluer le positionnement d'un parc d'activités par rapport aux préconisations du cadre de référence régional de l'aménagement et la gestion durable à l'aide de la grille de performance.

La grille de performance questionne les parties prenantes d'un parc d'activités (collectivité et association d'entreprises) sur leurs actions et façon de faire sur les 8 ambitions du cadre de référence régional : la gouvernance, la stratégie économique, l'intégration architecturale et paysagère, les transports et l'accessibilité, la gestion des ressources [énergie, eau, déchets, biodiversité, pollutions et risques], les services aux entreprises et usagers, l'ancrage territorial.

La grille de performance permet de situer la performance durable d'un parc d'activités à travers des catégories allant de E à A.

Au-delà de la notation, cette grille de performance permet de valoriser les atouts majeurs du parc d'activités, sa maturité dans les démarches de coopération entreprises/territoire, ainsi que les améliorations qu'il serait nécessaire d'apporter

Le Parcours de Performance « Parc d'activités durable » est un dispositif d'accompagnement régional multi partenarial pour améliorer la qualité et l'image d'un

parc d'activités. Il est proposé de travailler sur les 8 ambitions du cadre de référence régional.

Le parcours est construit autour de 4 étapes :

Étape 1

Évaluer la performance durable des parcs d'activités existants et identifier des pistes d'amélioration [voir la grille de performance]

Étape 2

Élaborer d'un plan d'action adapté

Étape 3

Accompagner les porteurs de projet dans la mise en œuvre des actions d'amélioration

Étape 4

Évaluer l'amélioration

Il a été testé sur quelques territoires d'activités en 2016 et 2017.

2. Actions des chambres consulaires

Chambres de commerce et d'industrie (CCI)

L'économie circulaire permet également de répondre à **3 enjeux prioritaires** que les CCI de Provence-Alpes-Côte d'Azur ont fait leurs pour la période 2016 – 2021, en cohérence avec le SRDEII et le SRADDET :

1. Connecter les territoires, en mettant en œuvre les moyens nécessaires pour favoriser la rencontre entre les acteurs économiques des territoires et développer la connaissance, la collaboration et les échanges de flux.

2. Relever le défi des filières d'avenir, en accompagnant dans leur démarche d'innovation, de croissance et d'accès aux marchés internationaux les entreprises qui apportent tout ou partie d'une solution à la problématique des déchets (solution numérique, matériaux innovants, process efficaces, produits innovants, etc.).

3. Dynamiser l'écosystème pour le développement de toutes les entreprises, en

incitant à la création d'une fiscalité incitative en faveur de l'économie circulaire, au développement de modes de financement adaptés aux nouveaux modèles économiques, ou en anticipant les besoins des entreprises sur les nouveaux métiers à venir en lien avec l'économie circulaire par la mise en place de formations adaptées.

→ **La plateforme ACTIF**

<http://www.actif.cci.fr>

À travers une cartographie interactive, la plateforme ACTIF quantifie et géolocalise les ressources des entreprises et organisations. Elle permet de créer des synergies de mutualisation (emplois partagés

et achats groupés) ou des synergies de substitution (les flux sortants des uns étant les flux entrants des autres).

Cette dynamique animée par les CCI permet de rapprocher les entreprises et les territoires et favorise les échanges inter-entreprises.

Un référentiel de classification des ressources a été établi pour permettre l'identification des synergies.

Chambre de l'artisanat et des métiers régionale (CMAR)

→ **Programme REPA'ACTEURS**

<http://www.cmar-paca.fr/repairer-c-est-agir>



Le programme Répar'Acteurs, porté par la Chambre de métiers et de l'artisanat de Région Provence-Alpes-Côte d'Azur avec le soutien de la Région et de l'Ademe ambitionne de donner de la visibilité aux artisans du secteur de la réparation et d'encourager les consommateurs à développer le réflexe « Je répare... et ça repart! »

Accompagnement pour lutter contre les pertes et gaspillage alimentaire

Plusieurs actions sont portées par la CMAR, notamment :

Pour lutter contre le gaspillage alimentaire, inciter les entreprises artisanales à mieux contrôler leur production et revaloriser leurs produits en fin de vie, la CMAR lance l'application Dealice, permettant aux entreprises artisanales des métiers de bouche de vendre leurs produits en fin de vie « de vente ».

Cette application mobile, en téléchargement gratuit, permet, d'une part, aux entreprises de vendre leurs produits dont les dates limites de consommation (DLC) et date limite d'utilisation optimale (DLUO) sont proches du terme, d'autre part, aux consommateurs de bénéficier de produits

remisés et d'acheter local, favorisant ainsi la proximité et les circuits-courts.

Le Projet FOOD IVOR proposera un frigo virtuel qui permettra de notifier les produits de fin de vie ainsi qu'un pop-up store. Créer une application mobile qui permettra au consommateur de numériser son produit acheté et de l'intégrer dans son réfrigérateur virtuel. Ce frigo virtuel avisera par alertes que le produit est à la fin de sa vie et doit être consommé. Afin d'encourager les consommateurs, il recevra « push » sur son mobile, de recettes et d'autres solutions culinaires pour cuire son produit et réduire les déchets.

Créer un cluster de métier des artisans alimentaires avec une structure de vente dédiée, « Pop-up store ». L'objectif est de proposer dans ce pop-up des produits locaux saisonniers des circuits courts, à un prix raisonnable.

Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS Provence-Alpes-Côte d'Azur)

La CRESS Provence-Alpes-Côte d'Azur, en tant que représentant des entreprises de l'économie sociale et solidaire en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, a fait le choix pour 2018-2020 de s'engager à mener des actions contribuant au développement économique local, en particulier à travers un focus sur la filière d'économie circulaire. Entre autre chose, il s'agira par exemple de favoriser et encourager les dynamiques de coopération économique territoriale, de poursuivre des actions en direction des clusters territoriaux de type systèmes productifs locaux ou pôles territoriaux de coopération économique, ou toute autre forme de mise en commun de fonctions, d'outils ou de process (SCIC, CAE, groupements d'intérêt économique local, groupements d'employeurs, etc.). Par ailleurs, la CRESS participe à la connaissance et à l'essaiage de projets innovants, l'économie sociale et solidaire étant un champ ayant souvent vu émerger de nouveaux domaines d'activité ou modèles économiques. Enfin, la CRESS déploie des actions en faveur des achats responsables en direction des acheteurs publics ou privés, notamment à travers l'organisation du salon d'affaire SO EKO réunissant près de 500 participants (acheteurs et offreurs de biens ou services responsables).

3. Actions des centres d'experts

Filière Agro-alimentaire

CRITT Agro

Le CRITT est le référent technique des entreprises agroalimentaires de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Il accompagne notamment les entreprises sur des démarches d'éco-conception, de réduction des déchets et de lutte contre les pertes et gaspillage alimentaire.

Cela permet à l'entreprise de mieux connaître ses déchets, d'améliorer leurs valorisation et de connaître et réduire les coûts de ses déchets.

Il est partenaire régional du projet ECOWASTE4FOOD.

<http://critt-iaa-paca.com/environnement/>

Le réseau agroalimentaire en Provence-Alpes-Côte d'Azur



Il est porté par un réseau de trois structures collectives :

- ▶ la FRIAA, la fédération régionale, tête de réseau en matière d'animation économique des entreprises, de promotion des produits et de montée en compétences des salariés,
- ▶ le CRITT Agroalimentaire, le centre technique d'accompagnement des entreprises pour leurs projets de R&D et d'innovation,
- ▶ l'IFRIA, l'institut de formation des jeunes aux métiers de l'agroalimentaire en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Appro Bio Provence-Alpes-Côte d'Azur

Il s'agit d'une démarche collaborative pour l'approvisionnement en matières premières bio en Provence-Alpes-Côte d'Azur

<http://www.appro-bio-paca.fr/>

FONDALIM® Provence-Alpes-Côte d'Azur



FONDALIM® a pour mission principale de fédérer et encourager les actions solidaires des entreprises agroalimentaires au profit des organismes qui œuvrent à la distribution de l'aide alimentaire, pour permettre l'accès à une alimentation qualitative et diversifiée pour tous.

<http://www.fondalim-paca.fr/>

Coop de France Alpes Méditerranée

Il est le pilote de la préfiguration du réseau régional de lutte contre les pertes et gaspillage alimentaire. La phase de diagnostic permettra de définir les modalités de mise en œuvre de ce futur réseau destiné à l'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire concernés par les pertes et gaspillage alimentaire.

Pôle de compétitivité Terralia

TERRALIA est le pôle de compétitivité de tous les acteurs (entreprises, recherche et formation) des filières agricoles, agro-alimentaires et technologiques du végétal du Sud-Est. Terralia réunit des acteurs des filières végétales et des entreprises technologiques, offreuses de solutions pour favoriser l'innovation et apporter de la compétitivité aux entreprises.

Filière chimie et matériaux

NOVACHIM

Novachim accompagne individuellement ou collectivement les entreprises de la filière Chimie & Matériaux dans leur développement économique en particulier au travers de l'innovation, en favorisant les liens entre l'industrie et la recherche académique.

Novachim et ses partenaires, L'École centrale Marseille, IESF Provence, l'Académie des technologies et le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, a notamment travaillé sur une étude visant à mettre en évidence un certain nombre

d'enjeux de la valorisation des déchets de matières plastiques et d'examiner quelques technologies actuellement disponibles ou en développement pour valoriser ces déchets et éviter leur mise en décharge. Cela s'inscrit dans la politique « Zéro déchet plastique en décharge à l'horizon 2030 ».

Filière de la réparation

Le réseau des ressourceries



L'association régionale des ressourceries en Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Elle regroupe les 17 Ressourceries de la région, accompagne le développement de la filière du réemploi et de la réutilisation pour réduire les déchets et créer de

l'emploi. En 2016, 3 034 tonnes de déchets collectés ont été valorisées à 89 % par 372 salariés.

Filière des écotecnologies

Le cluster Éa éco-entreprises, première association d'éco-entreprises créée en France en 1996, unique réseau régional dédié aux éco activités, ses membres œuvrent dans différentes filières complémentaires (déchets, génie écologiques, Sites et sols pollués, énergies renouvelables, qualité de l'air...). Éa éco-entreprises mène des actions d'appui technique au renforcement et au développement économique des filières qu'elle accompagne et joue également un rôle de facilitateur de la transition des territoires en valorisant les solutions opérationnelles de ses membres auprès des donneurs d'ordre.

4. Projets européens

EcoWaste4Food (projet INTEREG EUROPE – 2017-2020)



<https://www.interregeurope.eu/ecowaste4food/>

Supporting eco-innovation to reduce food waste and promote a better resource efficiency economy

Le projet européen ECOWASTE4FOOD (programme Interreg Europe) vise à promouvoir l'éco-innovation au service de la réduction du gaspillage alimentaire et d'une croissance économe en ressources.

Le projet entend accompagner les partenaires dans la réduction des pertes et le gaspillage et tout au long de la chaîne alimentaire par la promotion de l'éco-innovation. L'objectif est de renforcer les instruments politiques de développement territorial des partenaires, et plus particulièrement les programmes opérationnels régionaux, dans leur capacité à promouvoir la protection de l'environnement par une utilisation plus rationnelle des ressources.

Les partenaires sont :

- ▶ Chef de file : Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes - Institut agronomique méditerranéen de Montpellier (CIHEAM-IAMM)
- ▶ Marshal Office of the Wielkopolska Region in Poznań (Pologne)
- ▶ City of Ferrara (Italie)
- ▶ Régional Development Fund / Region of Western Macedonia (Grèce)
- ▶ Regional Council of South Ostrbothnia (Finlande)
- ▶ Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
- ▶ Devon County Council (Angleterre)
- ▶ Waste Agency of Catalonia (Espagne)

Le projet a démarré le 1^{er} janvier 2017 et se terminera le 31 décembre 2020.

L'objectif général est d'identifier, stimuler les éco-innovations locales et régionales afin d'accroître les effets de la démonstration sur la réduction des déchets alimentaires.

Le projet ECOWASTE4FOOD s'articule autour de 4 piliers complémentaires qui forment ensemble une progression de l'année 1 à l'année 4 :

- ▶ Identifier les éco-innovations de chaque territoire partenaire qui permettent de réduire les déchets alimentaires ;
- ▶ Capitaliser sur ces éco-innovations afin de produire des connaissances transférables et des références, utiles pour chaque partenaire et pour d'autres acteurs ;
- ▶ Mise en place de stratégies et de plans d'action pour soutenir la réduction du gaspillage alimentaire afin de s'assurer que les éco-innovations réussies seront bien mises en œuvre par les acteurs ;
- ▶ Déclenchement du FEDER sur chaque priorité d'investissement choisie par le partenaire du projet pour soutenir les innovations écologiques pour réduire le gaspillage alimentaire au niveau régional (Programme Opérationnel du FEDER à partir de 2020).

Ces éco-innovations se référeront à quatre axes sur lesquels chaque partenaire de projet sera un référent :

1. Limiter la production de déchets à la source dans l'industrie agroalimentaire
2. Concevoir des produits qui contribuent à réduire les déchets alimentaires par les utilisateurs finaux
3. Consommer des produits aujourd'hui considérés comme des produits inutilisables (calibre, aspect,...)
4. Concevoir des services qui pourraient aider à réduire les pertes et déchets alimentaires

LIFE IP SMART WASTE (projet LIFE IP 2016 – 2018-2023)

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur porte le projet LIFE IP Smart Waste. Le projet a pour ambition d'orienter la prévention et la gestion des déchets vers une économie circulaire innovante, durable et inclusive. La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur assure l'animation technique et financière du projet.

URBAN WASTE (projet HORIZON 2020)

MED BLUE ISLAND (projet INTERREG)

ACR +

La Région est également adhérente d'ACR+, un réseau international de villes et de régions partageant le but de promouvoir une gestion durable des ressources et d'accélérer la transition vers une économie circulaire sur leurs territoires et au-delà. L'économie circulaire appelant à la coopération entre tous les acteurs, le réseau est aussi ouvert à d'autres acteurs clés de la gestion des ressources matérielles tels que les ONG, les institutions académiques, les sociétés de conseil ou les organisations privées.

DISPOSITIFS FINANCIERS

Le Contrat de plan État-Région est un levier de financement de nombreux projets sélectionnés tout au long de la période 2015-2020, sur la base des mesures inscrites au Contrat et présentant des types de projets éligibles, notamment dans les domaines de la transition écologique et énergétique, ou du développement solidaire des territoires. Les dispositifs financiers s'appuient en grande partie sur ce cadre pour définir les dispositifs suivants.

A. Cadres d'intervention régionaux

Le **cadre d'intervention régional pour l'accompagnement de la planification en matière de Prévention et de Gestion des Déchets en Provence-Alpes-Côte d'Azur** « Vers une économie circulaire en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur » sur la période 2017-2020, votée par délibération n° 17 - 90 le 17 mars 2017 précise les modalités de soutien des projets décliné sur deux axes majeurs :

- A.** Promouvoir l'économie circulaire dans les territoires
- B.** Soutenir l'innovation au bénéfice d'une vision positive de l'écologie, faire des déchets une ressource pour le développement économique et l'emploi.

Un **cadre d'intervention relevant de l'écologie industrielle et territoriale** pour soutenir les projets de coopérations

économiques territoriales entre entreprises reposant sur les principes de l'économie circulaire a été voté le 15 décembre 2017.

L'objectif est d'appuyer des acteurs de l'animation économique territoriale (associations de zone d'activités, groupements d'entreprises, réseaux consulaires...) dans leurs démarches d'accompagnement des entreprises sur les dynamiques de mutualisation et de substitution. Ce cadre d'intervention co-construit par le Service Économie Circulaire et de Proximité et l'Ademe, et le Service environnement et Biodiversité de la Direction du développement des territoires et de l'Environnement, sera déployé en cohérence avec les démarches portées par ce service sur le champ de l'écologie industrielle et territoriale.

B. Appels à projets

1. Appels à projets « Transition économique et écologique des entreprises »

Un appel à projets pour accompagner les entreprises quelle que soit leur maturité (créateurs d'entreprises, entreprises nouvellement créées ou entreprises matures) dans leur passage à un modèle économique circulaire a été voté le 15 décembre 2017. Cet Appel à projets a été co-élaboré avec l'Ademe et fera l'objet

d'un cofinancement. Trois thématiques sont identifiées : économie de la fonctionnalité, économie collaborative et approvisionnement durable. L'objectif est d'accompagner près de 100 entreprises sur la thématique de la transition économique et écologique.

2. Appel à projets FILIDÉCHET



Vers de nouvelles ressources...
APPLIQUER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE
ET INNOVER!

Cet appel à projets vise à soutenir et promouvoir les projets innovants et expérimentaux présentant un fort potentiel de reproductibilité ou de transférabilité et concourant de façon concrète aux objectifs suivants :

- ▶ Favoriser l'économie circulaire,
- ▶ Réduire la quantité de déchets destinés au stockage et à l'incinération,
- ▶ Optimiser la valorisation,
- ▶ Favoriser le développement économique, social et environnemental autour de nouvelles activités liées à la valorisation matière des déchets
- ▶ Faire de la prévention et de la valorisation des déchets une ressource pour les territoires.

Les principaux enjeux sont de :

- ▶ Permettre la mise en œuvre des projets d'économie circulaire en région ;
- ▶ Encourager une gestion durable des ressources naturelles ;
- ▶ Favoriser la mutation du système productif régional vers des procédés moins impactants pour l'environnement et plus économes en ressources ;

3. Appel à projets « lutte contre les pertes et gaspillage alimentaire »

Cet appel à projets vise à faire émerger et soutenir des projets exemplaires et/ou innovants, fédérateurs et démultipliables de lutte contre les pertes et gaspillages alimentaires.

Cet appel à projets sur le thème de la prévention / réduction des déchets alimentaires a pour objectifs de :

- ▶ Limiter les pertes lors de la production de denrées alimentaires ;
- ▶ Limiter les pertes lors de la transformation, du stockage et du transport des denrées ;

- ▶ Soutenir la mise au point de produits et services innovants.

Il est décomposé en 3 volets :

Volet 1

mettre en œuvre l'éco-conception

Volet 2

favoriser le réemploi et la valorisation matière des déchets d'activités économiques

Volet 3

favoriser le réemploi et l'innovation pour réduire les déchets du BTP

Cet appel à projets est avant tout destiné **aux entreprises, associations et collectivités et toutes structures œuvrant dans le secteur économique** implantées ou souhaitant s'implanter pour ce projet en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Il est ouvert à tous les secteurs professionnels.

Synthèse depuis 2012 :

- ▶ Total programmé par l'Ademe : 5,847 M€, soit 16,2 % du total éligible cumulé de : 36,130 M€.
- ▶ Total programmé par la Région : 4,938 M€ soit 13,7 % du total éligible cumulé.
- ▶ Nombre de dossiers programmés dans Filidéchet : 117 projets

- ▶ Limiter les pertes lors de la distribution ;
- ▶ Réduire les pertes en améliorant le circuit de vente, en réemployant les aliments ou en les redistribuant aux associations d'aide alimentaire ;
- ▶ Limiter le gaspillage alimentaire des convives / clients / ménages notamment par des opérations de sensibilisation innovantes ;
- ▶ Valoriser des denrées qui seraient perdues en nourriture animale, selon la réglementation sanitaire en vigueur en santé animale.

Il est attendu des projets d'envergure, visant à réduire de manière concrète et mesurable ces pertes et gaspillages alimentaires et/ou permettant des changements notables de comportement des consommateurs.

Les opérations doivent viser la réduction des pertes et gaspillages de denrées alimentaires lors d'une ou plusieurs des étapes suivantes : production, transformation, préparation, stockage, transport, distribution, commercialisation ou consommation.

Les trois éditions 2014, 2015 et 2016 ont permis de soutenir 21 projets. Les lauréats soutenus sont des collectivités, des établissements publics et des associations. Il y a eu des entreprises candidates mais pas de lauréates. Les projets visent tous les stades de la chaîne alimentaire de la production à la consommation. Au-delà de traiter de la question de la lutte contre les pertes et gaspillages alimentaires, ces projets traitent souvent aussi de justice sociale, d'éducation alimentaire des jeunes, d'ancrage territorial des actions et de mise en valeur du patrimoine.

Une partie de ces projets ont combiné des diagnostics pour réduire le gaspillage alimentaire à des actions de sensibilisation et de formation pour faire évoluer les comportements et les pratiques. Même si elles ont été mises en œuvre avec plus ou moins de difficulté, ces actions, pour celles qui sont terminées, ont obtenu assez rapidement, des résultats encourageant en termes de réduction du gaspillage alimentaire.

Une autre partie des projets constitue des opérations pilotes dans lesquelles il s'agit de tester un concept, des outils ou une méthodologie, qui selon les résultats obtenus, pourront être adaptés, dupliqués ou déployés.

Cette richesse de projets individuels, pour certains encore en cours, constitue un premier réservoir d'expériences sur lesquelles s'appuyer pour diffuser de bonnes pratiques régionales en matière de lutte contre les pertes et gaspillages alimentaires. **34 candidatures ont été reçues pour l'édition 2017 de cet AAP.**

4. Appel à projet « Territoires et économie circulaire »

En cohérence avec les objectifs fixés par la planification régionale, la Région et l'Ademe souhaite élargir la dynamique engagée sur les territoires en lançant l'appel à projets « Développement d'une économie circulaire sur les territoires de la Région Sud ».

Cet AAP doit présenter une démarche progressive sur 3 ans, avec une vision globale des 7 piliers de l'économie circulaire avec un zoom prépondérant sur les DAE. Les candidats doivent présenter une gouvernance territoriale élargie, un diagnostic partagé, et un plan d'actions sur 3 ans (avec une phase expérimentale si nécessaire sur tout ou partie du territoire).

5. Appel à projet « Vers 200 initiatives de valorisation des produits agricoles locaux, au travers des circuits courts, des circuits de proximité et des Projets alimentaires territorialisés »

La Région a adopté un programme cadre de soutien au développement des circuits-courts de proximité vers les consommateurs particuliers, la restauration hors domicile et les territoires. Ce programme envisage la création de nouveaux dispositifs visant à compléter les mesures du Programme de développement rural Provence-Alpes-Côte d'Azur (PDR Provence-Alpes-Côte d'Azur) 2014 - 2020 au travers :

- ▶ d'un dispositif régional visant à soutenir les plateformes physiques régionales d'approvisionnement et de commercialisation avec 3 types d'accompagnement : un soutien aux investissements ; un soutien au démarrage de l'activité et une aide au conseil ;

- ▶ d'un appel à projets « Projets alimentaires territoriaux » pour accompagner une animation territoriale visant à faire émerger une vision concertée et partagée des acteurs locaux autour des questions agricole et alimentaire, permettre la structuration des filières agricoles afin de maintenir une agriculture dynamique et viable sur leur territoire et de mettre en œuvre des actions qui seront à la base d'une gouvernance alimentaire locale et permettront d'établir des relations de proximité et de confiance entre les producteurs et les services de restauration, tout en répondant à une demande des consommateurs.

3.5.8

DISPOSITIFS D'AIDES DIRECTES AUX ENTREPRISES

Au-delà des interventions dédiées à la transition écologique, différents dispositifs transversaux de la DEFIE contribueront également en 2018 à la transition écologique et permettront ainsi de soutenir des projets relevant de l'économie circulaire. **Le FIER (Fond d'investissement pour les entreprises régionales)**, qui regroupe l'ensemble des outils d'ingénierie financière et d'aides directes aux entreprises de la DEFIE consacrera 30% de son financement à des projets relevant de cette thématique.

SYNTHÈSE PAR PILIERS

Le tableau suivant récapitule ces actions par piliers de l'économie circulaire :

PILIER DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE	LES DISPOSITIFS FINANCIERS	LES OUTILS EXISTANTS	ORGANISMES
ACHATS DURABLES		Le Small Business Act du Conseil Régional Réseau Commande publique et développement durable Club des maîtres d'ouvrages « marchés publics BTP et économie circulaire »	ARPE - Région - Ademe
ÉCO-CONCEPTION	AAP FILIDECHECHET, volet 1	Zéro Plastique Novachim CRITT Agro	Région (SEB) Ademe
ÉCONOMIE DE LA FONCTIONNALITÉ	AAP Transition économique et écologique des Entreprises		Région (SECIP) - Ademe
ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE	Cadre d'intervention EIT (animation et mise en œuvre des synergies de mutualisation) AAP Territoires et économie circulaire FILIDECHECHET volet 2 et 3 (mise en œuvre des synergies de substitution)	Réseau des animateurs-trices de démarches EIT Outil ACTIF (CCIR)	Région - Ademe CCIR
CONSOMMATION RESPONSABLE	AAP Transition économique et écologique des Entreprises AAP lutte contre les pertes et gaspillage alimentaire AAP « Vers 200 initiatives de valorisation des produits agricoles locaux, au travers des circuits courts, des circuits de proximité et des Projets Alimentaires Territorialisés »	Préfiguration du réseau régionale de lutte contre les pertes et gaspillage alimentaire Projet européen ECOWASTE4FOOD	Région - Ademe
ALLONGEMENT DE LA DURÉE D'USAGE (dont la lutte contre l'obsolescence programmée des produits manufacturés)	Cadre d'intervention Déchets : ressourceries, ...	Opération REPARACTEURS (CMAR)	Région (SEB) - Ademe
RECYCLAGE ET VALORISATION MATIÈRE	AAP FILIDECHECHET volet 2 et 3 Cadre d'intervention Déchets AAP Territoires et économie circulaire	Zéro Plastique	Région (SEB) - Ademe

Tableau 2

Dispositifs par piliers de l'économie circulaire

3.5.10

RAPPEL DES OBJECTIFS « ÉCONOMIE CIRCULAIRE »

Le plan régional d'actions en faveur d'une économie circulaire fixe les objectifs suivants :

- ▶ **Réduire de 10% la production de déchets non dangereux** (ménages et activités économiques) en 2025 par rapport à 2015 (- 600 000 t en 2025 et 2031 par rapport à 2015)

Développer le réemploi et augmenter de 10% la quantité des déchets faisant l'objet de prévention notamment pour le **secteur du bâtiment et des travaux publics** (+ 300 000 t en 2025 par rapport à 2015), et favoriser l'utilisation de ressources secondaires mobilisables.

3.5.11

STRATÉGIE EN FAVEUR DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Cette stratégie en faveur d'une économie circulaire est issue des ateliers de concertation du SRDEII (2016) et de la planification régionale en matière de prévention et de gestion des déchets (2017).

Elle contient 8 axes stratégiques et un programme spécifique :

Les axes transversaux :

Axe 1
Mobiliser et favoriser l'émergence de projets d'économie circulaire

Axe 2
Soutenir l'expérimentation et développer les projets d'économie circulaire

Les axes et programme thématiques :

Axe 3
Développer l'éco-conception

Axe 7
Lutter contre les pertes et gaspillage alimentaire

Axe 4
Promouvoir les nouveaux modèles économiques : économie de la fonctionnalité, économie collaborative et approvisionnement durable

Axe 8
Développer l'utilisation de ressources issues du réemploi et la substitution par des ressources issues du recyclage

Axe 5
Allonger la durée d'usage des produits, biens et services (lutter contre l'obsolescence programmée des produits manufacturés)

Programme « zéro déchet plastique en stockage en 2030 »

Axe 6
Coopérer et créer des synergies pour optimiser l'utilisation des ressources

Axe 1 Mobiliser et favoriser l'émergence de projets d'économie circulaire

N°	INTITULÉ	ENJEUX DESCRIPTION SOMMAIRE	ACTEURS ¹	NATURE DE L'ACTION	ÉTAT D'AVANCEMENT
1.1	SENSIBILISER ET CONVAINCRE LES PORTEURS DE PROJET	<ul style="list-style-type: none"> ▸ Animer des séances de travail avec les porteurs de projets structurants pour les sensibiliser à la prise en compte de l'économie circulaire ▸ Organiser et animer des journées de sensibilisation et d'appui technique à destination des entreprises et des collectivités ▸ Organiser et animer des séminaires de travail et des bourses aux projets entre établissements de recherche et d'enseignement, entreprises et territoires pour faire émerger des projets collaboratifs et optimiser les moyens techniques 	CCIR, CRESS, CMAR, Région, Ademe, pôles de compétitivité, fédérations professionnelles	Mise en œuvre	Action à renforcer
1.2	ENGAGER DES TRAVAUX AVEC LES FILIÈRES POUR IDENTIFIER DES PROJETS POTENTIELS	<ul style="list-style-type: none"> ▸ Développer des actions avec les pôles de compétitivité et les fédérations professionnelles pour faire émerger des nouveaux projets 	Pôles de compétitivité, fédérations professionnelles, CCIR, CMAR, Région, Ademe, CRESS	Mise en œuvre	Action à renforcer
1.3	ANIMER UN RÉSEAU DES ACTEURS DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE	<ul style="list-style-type: none"> ▸ Mettre en place une plateforme des acteurs de l'économie circulaire pour déferer les acteurs et faire émerger les projets 	Région, Ademe, CCIR, CMAR, DREAL-DIRECTE, CRESS	Structurer les acteurs	Action à mettre en place
1.4	ANIMER LES RÉSEAUX D'ÉCHANGES THÉMATIQUES	<ul style="list-style-type: none"> ▸ Développer les plateformes techniques d'échanges dédiées aux piliers de l'économie circulaire : <ul style="list-style-type: none"> - Réseaux animés par l'ARPE (commande publique et zones d'activités durables) - Réseau des animateurs-trices de démarches d'EIT - Réseau des lauréats de l'AAP FILIDECHE - Réseau des acteurs de la prévention A3P - Pré-figuration du réseau de lutte contre les pertes et gaspillage alimentaire - Réseau des éco-entreprises 	ARPE, Région, Ademe, collectivités, entreprises, CCIR, CMAR, cluster Ea éco-entreprises, CRESS	Structurer les acteurs	Action à renforcer

Tableau 3

¹Liste indicative et non exhaustive

Actions de l'axe 1 - Mobiliser et favoriser l'émergence de projets d'économie circulaire

Axe 2 Soutenir l'expérimentation et développer les projets d'économie circulaire

N°	INTITULÉ	ENJEUX DESCRIPTION SOMMAIRE	ACTEURS ²	NATURE DEL'ACTION	ÉTAT D'AVANCEMENT
2.1	SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DES LIEUX D'ÉCHANGES ET D'ACCOMPAGNEMENT MULTI-ACTEURS ET PARTENAIRES	<ul style="list-style-type: none"> ▶ PROJET LIFE SMART WASTE (2018-2023) ▶ Programme lieu innovation et de médiation numérique (SMART REGION) 	Région, collectivités, partenaires industrielles et associatifs	Mise en œuvre	Action à mettre en place
2.2	<p>SOUTENIR LES PROJETS D'ANIMATION ET DE FACILITATEURS DE DÉMARCHES D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE</p> <p>SOUTENIR LA MISE EN ŒUVRE DES SYNERGIES</p> <p>(aide à la décision, pilotes/démonstrateurs, animateurs, centre de ressources, mise en relation avec les laboratoires de recherche,...)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Développer les dispositifs financiers associés aux cadres d'intervention du Conseil régional et les appels à projets, notamment : <ul style="list-style-type: none"> - AAP Transition économique et écologique des entreprises - AAP FILI DE CHET - AAP Territoires et économie circulaire - AAP Pertes et gaspillage alimentaire 	Région, Ademe	Mise en œuvre	Action à renforcer
2.3	AIDER À LA COMMERCIALISATION DES NOUVEAUX PRODUITS	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Mise en œuvre de groupe de travail dédié pour les acheteurs publics et notamment : <ul style="list-style-type: none"> - Club « marchés publics du BTP et économie circulaire » 	Région, Ademe, ARPE, CRESS	Structurer les acteurs	Action à renforcer

²Liste indicative et non exhaustive

Tableau 4

Actions de l'axe 2
Soutenir l'expérimentation et développer les projets d'économie circulaire

Axe 3 Développer l'éco-conception

N°	INTITULÉ	ENJEUX DESCRIPTION SOMMAIRE	ACTEURS ³	NATURE DE L'ACTION	ÉTAT D'AVANCEMENT
3.1	CRÉER UNE PLATEFORME DE L'ÉCO- CONCEPTION	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Favoriser les échanges, les retours d'expériences ▶ Permettre l'accompagnement technique tout au long du projet d'éco-conception 	NOVACHIM, CCIR, CMAR, Région, Ademe, Pôles de compé- titivité, CRITT AGRO Universités	Connaissance	Action à mettre en place
3.2	PROPOSER DES FORMATIONS EN ÉCO-CONCEPTION	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Création de circuits de formation éco-conception pour diffuser les connaissances et pouvoir mettre en œuvre les bonnes pratiques 	NOVACHIM, CCIR, CMAR Universités IRFEDD Région, Ademe, Pôles de compé- titivité, CRITT AGRO	Formation et connaissances	Action à mettre en place
3.3	PROMOUVOIR LA RÉPARABILITÉ DES PRODUITS ET SENSIBILISER – INTÉGRER LA CHAÎNE AMONT LOCALE	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Mettre en place des actions de sensibilisation auprès des gros producteurs/industriels/fabricants régionaux : - Avec la chaîne amont pour faciliter la réparation des produits et la disponibilité des pièces détachées et intégrer la réparabilité dès la conception des produits - Auprès des industriels en faisant promotion d'un modèle économique basé sur des produits durables réparables, pièces détachées, garantie et fidélisation de clientèle. 	CCIR, CMAR, pôles de compéti- tivité, fédérations professionnelles, ... Cibles : entreprises et industriels	Mise en œuvre	Action à renforcer et à massifier
3.4	INTÉGRER LE DESIGN/ÉCO- DESIGN POUR RENDRE ATTRACTIF ET CONCURREN- TIEL LA RÉPARA- TION DES OBJETS, L'UPCYCLING	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Opération « design moi un mouton » : - Lancer un concours avec les écoles - Rendre attractif des produits réparés - Travail sur la chaîne amont pour permettre la conception et l'évolution « design » et « technique » d'un produit sans le jeter 	Éducation natio- nale, Université et écoles de design, de commerce, d'in- génieurs, d'archi- tectes Collectivités Ademe, Région Cibles : TPE/ PME – associa- tions (upcycling) – consommateurs	Sensibiliser, former	Action à mettre en place
3.5	SOUTENIR LES PROJETS D'ÉCO- CONCEPTION	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Développer les dispositifs financiers associés aux cadres d'intervention du Conseil régional et les appels à projets dédiés à l'éco-conception, notamment : - AAP FILI DE CHET, volet 1 	Ademe, Région	Mise en œuvre	Action à renforcer

³Liste indicative et non exhaustive

Tableau 5
Actions de l'axe 3 Développer l'éco-conception

Axe 4 Promouvoir les nouveaux modèles économiques :
économie de la fonctionnalité, économie collaborative et approvisionnement durable

N°	INTITULÉ	ENJEUX DESCRIPTION SOMMAIRE	ACTEURS ⁴	NATURE DEL'ACTION	ÉTAT D'AVANCEMENT
4.1	<p>ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES DANS LEUR DÉMARCHES D'INTÉGRATION DES NOUVEAUX MODÈLES ÉCONOMIQUES</p> <p>(économie de la fonctionnalité, économie collaborative et approvisionnement durable)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Actions de premier niveau permettant aux entreprises de mesurer leur niveau d'appropriation du développement durable et l'opportunité de déployer l'économie circulaire dans leur fonctionnement à travers le Parcours Performant et Responsable ▶ Accompagnement des entrepreneurs et des créateurs d'entreprise au changement de modèle économique (AAP Transition économique et écologique des entreprises) ▶ Financement et investissement dans les projets d'entreprises relevant de l'économie circulaire (FIER) 	Région, Ademe, CDC, monde bancaire privé	Mise en œuvre	
4.2	<p>VALORISATION ET PROMOTION DES BONNES PRATIQUES ET DES INNOVATIONS DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE AUPRÈS DU MONDE ÉCONOMIQUE</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Organisation d'un événement de dimension nationale en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur permettant de rendre visibles les initiatives en matière d'économie circulaire et la politique régionale sur cette thématique 	Région, DREAL, Ademe, CCIR, partenaires privés	Structurer les acteurs	
4.3	<p>ORGANISER UN DIALOGUE RÉGIONAL AVEC LES PARTIES PRENANTES DE L'ÉCO- NOMIE CIRCULAIRE POUR FAVORISER SON DÉPLOIEMENT DANS L'ÉCOSYS- TÈME ÉCONO- MIQUE RÉGIONAL</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Dans le cadre d'une Plateforme régionale de l'économie circulaire: - Permettre aux parties prenantes économiques (pôles de compétitivités, réseaux consulaires, syndicats professionnels...) de co-construire une évaluation de la politique régionale et d'être force de proposition quant à celle-ci - Favoriser les échanges entre acteurs régionaux de l'économie circulaire pour accroître leur créativité 	Région, Ademe, DIRECCTE, DREAL, CCIR, CMAR, pôles de compétitivité, syndicats professionnels	À construire	

Tableau 6

⁴Liste indicative et non exhaustive

Actions de l'axe 4
Promouvoir les nouveaux modèles économiques : économie de la fonctionnalité, économie collaborative et approvisionnement durable

Axe 5 Allonger la durée d'usage des produits, biens et services
(lutter contre l'obsolescence programmée des produits manufacturés)

N°	INTITULÉ	ENJEUX DESCRIPTION SOMMAIRE	ACTEURS ⁵	NATURE DEL'ACTION	ÉTAT D'AVANCEMENT
5.1	RENFORCER ET DÉVELOPPER LE MAILLAGE D'ACTEURS DU RÉEMPLOI ET DE LA RÉUTILISATION SUR LE TERRITOIRE	<ul style="list-style-type: none"> ▸ Faire un diagnostic des territoires et des acteurs existants : <ul style="list-style-type: none"> - identifier les territoires prioritaires / quantifier les DMA détournables - travailler à la réalisation d'annuaires et de cartographies recensant tous les acteurs du réemploi, et de la réparation en renforçant les synergies entre Observatoire des Ressourceries, ORD et SINOE Ademe, CMAR ▸ Améliorer la collecte : <ul style="list-style-type: none"> - soutenir les actions de collectes de proximité ponctuelles itinérantes (ex. lien avec les bailleurs sociaux, entreprises, recyclo bus itinérant...) - encourager les alternatives limitant les surfaces de stockage trop importantes et palliant aux difficultés d'accès au foncier ▸ Favoriser le développement de partenariats entre déchetteries (y compris professionnel) et ressourceries, par exemple en échangeant une surface dédiée (espace benne déchets dans la ressourcerie sur ce qui n'est pas réemployable et espace collecte de dons sur la déchetterie) 	<p>EPCI, CMAR Réseau des ressourceries ORD Ademe, Région CRESS Réseau de l'IAE</p>	Mise en œuvre	Action à mettre en place
5.2	FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE NOUVEAUX CONCEPTS POUR AMÉLIORER LA RÉPARATION, RÉUTILISATION, RÉEMPLOI	<ul style="list-style-type: none"> ▸ Déployer la démarche éco-défi (CMAR-CCIR) ▸ Développer de nouveaux concepts de déchetteries pour les professionnels avec espace réemploi (ressourcerie pour les professionnels, ...) ▸ Développer les matériaux pour favoriser le réemploi ▸ Soutenir les projets par filière qui favorisent le réemploi, la réutilisation et la réparation ▸ Exemples : Projet FIREBAT, Opération REPAR'ACTEURS 	<p>CMAR, CCIR EPCI Réseau des ressourceries Ademe Région CRESS Réseau de l'IAE</p>	Mise en œuvre	Action à renforcer

⁵Liste indicative et non exhaustive

N°	INTITULÉ	ENJEUX DESCRIPTION SOMMAIRE	ACTEURS ⁵	NATURE DEL'ACTION	ÉTAT D'AVANCEMENT
5.3	RENFORCER LESPARTENARIATS ENTREACTEURS PUBLICS,ÉCONO- MIQUES,CENTRES DEFORMATION ETL'ESSPOUR STABILISER LESMODÈLES ÉCONOMIQUES FRAGILES	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Renforcer les partenariats entre Ressourceries et collectivités éco exemplaires lors de marchés publics: -lors création de déchetteries, intégrer des clauses permettant un accès aux structures d'insertion sur de la prestation haut de quai, -favoriser les initiatives d'espace de réemploi porté par les collectivités, en régie, propriétaire du foncier bâti -aider les collectivités à développer une commande publique tournée vers de l'achat durable et l'utilisation de matériaux du réemploi ▶ Travailler avec les Éco Organismes pour garantir aux acteurs du réemploi un accès à un gisement de qualité et favoriser le financement de la filière réemploi 	<p>EPCI Éco Organismes (Valdelia, Eco Mobilier, Ecologic Eco Systemes...)</p> <p>Région, Ademe ARPE CRESS Entreprises DIRECTE CMAR Centres de Formation</p>	Structurer les acteurs	Action à renforcer
5.4	RENDRE ATTRACTIF LESBIENSET ÉQUIPEMENTS ISSUSDU RÉEMPLOI SENSIBILISER INFORMER	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Encourager les partenariats avec écoles de design, écoles d'architecture ▶ Promouvoir les initiatives d'upcycling 	Ecoles d'enseignement supérieur, CRI, CMAR, EPCI, Région, CRESS, Réseau de l'IAE	Communication, formation	Action à mettre en place
5.5	PROMOUVOIR LESMÉTIERSD'LA RÉPARATION	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Favoriser les collaborations entre les artisans, via le dispositif Répar'Acteurs notamment ▶ Former les artisans ▶ Revaloriser l'acte de réparer et organiser des événements publics de démonstration 	<p>CMAR</p> <p>Cibles: acteurs artisans de la réparation</p>	Structurer les acteurs	Action à renforcer

⁵Liste indicative et non exhaustive

N°	INTITULÉ	ENJEUX DESCRIPTION SOMMAIRE	ACTEURS ⁵	NATURE DE L'ACTION	ÉTAT D'AVANCEMENT
5.6	COMMUNIQUER SUR LA RÉPARATION AUPRÈS DES CONSOM- MATEURS SENSIBILISER LES CONSOMMA- TEURS À DONNER ET RÉPARER PLU- TÔT QUE JETER	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Promouvoir le don : « Donner plutôt que jeter » ▶ Valoriser les offres locales de la réparation ▶ Proposer un « annuaire » ou une application des acteurs de la réparation (Répar'Acteurs) pour que le consommateur puisse trouver au plus proche un lieu ou organisme où donner aussi ▶ Promouvoir les lieux de collecte, de dons et le prêt de matériels 	CMAR Association Régionale des Ressourceries	Communication, marketing	Action à renforcer
5.7	PROMOUVOIR LA LOCATION ET LA MUTUA- LISATION DE MATÉRIELS ENTRE ENTREPRISES ET PARTICULIERS	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Exemples : monpetitvoisinage monvoisin.com 	CMAR, CCIR Cibles : Associa- tions en tant que porteurs ; TPE/PME, Consommateurs, CRESS	Communication, marketing	Action à mettre en place
5.8	ACHERETER ET RECYCLER DANS LES ÉCOLES	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Organiser des mini-Repair Café dans les écoles : réassembler, recomposer les jeux de société, ... ▶ Proposer une offre recyclée / réparer dans les marchés publics ▶ Développer des « donneries » 	Collectivités (communes, EPCI) Éducation nationale ARPE (réseau com- mande publique et développement durable) Cibles : Enfants CRESS	Sensibiliser, former	Action à mettre en place

Tableau 7

⁵Liste indicative et non exhaustive

Actions de l'axe 5

**Allonger la durée d'usage des produits,
biens et services**

Axe 6 Coopérer et créer des synergies pour optimiser l'utilisation des ressources

N°	INTITULÉ	ENJEUX DESCRIPTION SOMMAIRE	ACTEURS ⁶	NATURE DE L'ACTION	ÉTAT D'AVANCEMENT
6.1	FAVORISER L'ÉMERGENCE DE STRATÉGIE TERRITORIALE D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE	<ul style="list-style-type: none"> ▸ Proposer des accompagnements techniques et financiers pour intégrer l'économie circulaire dans les projets structurants des territoires (analyse des flux, mise en synergie des acteurs, ...), via un AAP « Territoires et économie circulaire » notamment 	Région, Ademe, EPCI, CRESS	Mise en œuvre	Actions à mettre en place
6.2	FAVORISER LES DÉMARCHES DE QUALITÉ DES TERRITOIRES D'ACTIVITÉS	<ul style="list-style-type: none"> ▸ Diffuser le cadre de référence régional « Aménager et gérer durablement un parc d'activités » ▸ Soutenir la diffusion du label régional « territoires d'activités durables » ▸ Renforcer le réseau régional « zones d'activités et développement durable » 	ARPE EPCI et zones d'activités Ademe, Région CCIR, CMAR	Mise en œuvre	Action à renforcer
6.3	DÉVELOPPER ET PÉRENNISER LES DÉMARCHES D'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE (EIT)	<ul style="list-style-type: none"> ▸ Soutenir les démarches d'EIT : l'animation territoriale et la mise en œuvre des synergies identifiées, via les cadres d'intervention et les appels à projets notamment 	Région, Ademe, CCIR, CMAR, Associations de zones d'activités, CRESS	Mise en œuvre	Action à renforcer
6.4	FAVORISER L'ÉCHANGE D'EXPÉRIENCES, CONVAINCRE ET VALORISER LES DÉMARCHES D'EIT	<ul style="list-style-type: none"> ▸ Animer un réseau régional des animateurs (trices) de démarches d'EIT pour favoriser les échanges d'expériences ▸ Organiser une rencontre annuelle avec l'ensemble des acteurs intéressés (collectivités, associations de zones d'activités, CCIR, CMAR, ...) pour essaimer les bonnes initiatives ▸ Construire une communication régionale pour valoriser les projets en cours aux niveaux régional et national 	Région, Ademe, ARPE, CRESS	Structurer les acteurs	Action à renforcer

⁶Liste indicative et non exhaustive

N°	INTITULÉ	ENJEUX DESCRIPTION SOMMAIRE	ACTEURS ⁶	NATURE DE L'ACTION	ÉTAT D'AVANCEMENT
6.5	SOUTENIR L'IDENTIFICATION DES FLUX ET LEUR GÉOLOCALISATION	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Réaliser un diagnostic pour chaque territoire de projet ▶ Développer un outil de recensement des flux et potentiels en matière d'économie circulaire pour favoriser l'identification des synergies et mettre en relation les entreprises et les EPCI : <ul style="list-style-type: none"> - renforcer l'utilisation des outils existants, notamment ACTIF et le référentiel ELIPSE - Déployer l'outil de géolocalisation des flux ACTIF sur l'ensemble du territoire - Diffuser les méthodes d'identification des synergies, notamment le PTSI 	EPCI, Associations de zones d'activités CCIR, CMAR, Région, Ademe, CRESS	Mise en œuvre	Action à renforcer
6.6	PROPOSER UN DISPOSITIF D'ACCOMPAGNE- MENT TECHNIQUE ET FINANCIER DES PROJETS D'ÉCO- NOMIE CIRCULAIRE ET D'EIT (aide à la décision, centre de ressources, mise en relation avec les laboratoires de recherche,...)	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Renforcer l'AAP FILIDECHET notamment pour continuer à accompagner les projets favorisant l'économie circulaire ▶ Mettre en place un centre de ressources sur l'ensemble des champs de l'économie circulaire ▶ Recenser les laboratoires et organismes de recherche qui permettent de développer les synergies 	Région, Ademe, CCIR, CMAR, Universités, CRESS, ...	Mise en œuvre	Action à renforcer
6.7	SOUTENIR LES INTERMÉ- DIAIRES « TIERS DE CONFIANCE » ET AIDER À STABI- LISER LEUR MODÈLE ÉCONOMIQUE	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Préciser les AAP et cadres d'intervention existants pour que ce facilitateur « tiers de confiance » : <ul style="list-style-type: none"> - identifie les flux en respectant la confidentialité - mette en relation les acteurs - anime le territoire - apporte des solutions concrètes <ul style="list-style-type: none"> ▶ Cet acteur intermédiaire a pour objectif de boucler les flux et de développer des nouvelles activités économiques à l'échelle d'un territoire. 	Région, Ademe, CCIR, CMAR, Associations de zones d'activités, CRESS	Mise en œuvre	Action à mettre en place

Tableau 8

⁶Liste indicative et non exhaustive

Actions de l'axe 6
Coopérer et créer des synergies
pour optimiser l'utilisation des ressources

Axe 7 Lutter contre les pertes et gaspillage alimentaire

N°	INTITULÉ	ENJEUX DESCRIPTION SOMMAIRE	ACTEURS ⁷	NATURE DE L'ACTION	ÉTAT D'AVANCEMENT
7.1	SOUTENIR LES PROJETS INNOVANTS, AMBITIEUX ET INNOVANTS DE LUTTE CONTRE LES PERTES ET GASPILLAGE ALIMENTAIRE	<ul style="list-style-type: none"> ▸ Relancer l'AAP lutte contre les pertes et gaspillage alimentaire ▸ Développer des circuits courts, Programmes Alimentaires Territoriaux, actions auprès des lycées, ... 	Région, Ademe	Mise en œuvre	Actions à renforcer
7.2	IDENTIFIER LES PROJETS ÉMERGENTS ET LES BONNES PRATIQUES	<ul style="list-style-type: none"> ▸ Diffuser les éco-innovations recensées dans le cadre du projet européen ECOWASTE4FOOD ▸ Animer le groupe de partenaires régionaux du projet ECOWASTE4FOOD 	Région, Ademe, CCIR, CMAR, DRAAF, ARPE, CRESS	Mise en œuvre	Action à renforcer
7.3	METTRE EN PLACE LE RÉSEAU RÉGIONAL DE LUTTE CONTRE LES PERTES ET GASPILLAGE ALIMENTAIRE	<ul style="list-style-type: none"> ▸ Soutenir la pré-figuration du réseau initiée par Coop de France 	Coop de France, Région, Ademe, DRAAF, ARPE	Structurer les acteurs	Action à mettre en œuvre

⁷Liste indicative et non exhaustive

Tableau 9

Actions de l'axe 7

Lutter contre les pertes et gaspillage alimentaire

Axe 8 Développer l'utilisation de ressources issues du réemploi et la substitution par des ressources issues du recyclage

N°	INTITULÉ	ENJEUX DESCRIPTION SOMMAIRE	ACTEURS ⁸	NATURE DE L'ACTION	ÉTAT D'AVANCEMENT
8.1	TROUVER DES DÉBOUCHÉS POUR LES PRODUITS RECYCLÉS	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Promouvoir l'offre locale de produits recyclés, notamment via les marchés publics ▶ Exemple : filière du BTP 	<p>ARPE (réseau commande publique et développement durable), CRESS</p> <p>Réseau régional déchets du BTP</p>	Commande publique	Actions à mettre en place
8.2	DÉVELOPPER DES UNITÉS LOCALES DE RECYCLAGE DE CERTAINS DÉCHETS	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Pour boucler les flux localement, appuyer la R&D pour développer les filières de réemploi et de recyclage locales ▶ Exemple : filière BTP 	Universités, laboratoires de recherche et développement, CCIR, CMAR, CRESS	Mise en œuvre	Action à renforcer
8.3	PROPOSER UN DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE ET FINANCIER DES PROJETS POUR LES PROJETS DE VALORISATION MATIÈRE DES DÉCHETS (aide à la décision, centre de ressources, mise en relation avec les laboratoires de recherche, ...)	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Renforcer l'AAP FILIÈRE DÉCHET 	Région, Ademe, CCIR, CMAR, Universités, ...	Mise en œuvre	Action à renforcer

Tableau 10

⁸Liste indicative et non exhaustive

Actions de l'axe 8
Développer l'utilisation de ressources issues du réemploi et la substitution par des ressources issues du recyclage

Programme « zéro déchet plastique en stockage en 2030 »

La Région a engagé deux études, respectivement sur l'aval et l'amont des **filières plastiques** sur le territoire. Ces livrables des études sont consultables sur les sites internet du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur et sur le site de Novachim.

Les études ont été notamment alimentées par les contributions des organisations suivantes :

Association Alliance Chimie Recyclage ; Ademe ; Adivalor ; Aliapur ; Chambre

des métiers et de l'artisanat Provence-Alpes-Côte d'Azur ; Chambre régionale de commerce et d'Industrie ; DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur ; Éco-Emballages (désormais CITEO) ; Fédération de la Plasturgie ; FEDEREC SUDMED ; Groupe Sclavo ; Michelin ; Novachim ; Suez ; PAPREC ; Plastics Europe ; Valorplast ; Véolia.

Sur la base des conclusions de ces études, **la Région a priorisé 10 flux de déchets plastiques, qui font l'objet d'une feuille de route à 6 et 12 ans déclinés ci-après.**

Pneumatiques

Les propositions ci-dessous portent sur les pneumatiques neufs ou rechapés.

HORIZON	PROPOSITIONS D'ÉVOLUTION DU MAILLAGE	PRÉCISIONS ET JUSTIFICATIONS FILIÈRES, TECHNIQUES, ÉCONOMIQUES
6 ans	<p>Développement des activités de rechapage en région, via la création de sites dédiés en zones denses en termes de collecte de pneumatiques (systèmes Provençal et Azuréen)</p> <p>Intégration aux cahiers des charges des AO publics (projets routiers, rénovation de voirie, achats de pneumatiques) de critères spécifiques dynamisant la demande (utilisation de revêtements routiers intégrant des matériaux recyclés, bonification des subventions régionales, etc.)</p> <p>Adaptation de capacités existantes de valorisation énergétique hors cimenterie pour l'intégration de flux de pneumatiques</p>	<p>Les débouchés en cimenteries sont très contraints actuellement (tensions sur les prix en France, restrictions Maghreb).</p> <p>Le développement de nouveaux exutoires (notamment débouchés valorisation matière) implique de disposer d'une demande suffisante, qui peut être stimulée par des prescripteurs publics.</p> <p>Le rechapage (lorsque le pneu est de qualité adéquate) permet d'allonger jusqu'à 3 fois la durée de vie d'un pneu.</p> <p>Les parties prenantes de la filière souhaitent s'engager activement pour le rechapage (cf. engagement pour la croissance verte relatif à la valorisation du rechapage entre le SNCP et l'État, février 2017).</p>
12 ans	<p>Limitation des transferts au nord de la France ou au Maghreb via la création de capacités complémentaires de valorisation énergétique hors cimenteries en Provence-Alpes-Côte d'Azur</p> <p>Développement de capacités locales de production de matériaux à base de pneus recyclés (granulés, sols, revêtements routiers, etc.). Tests potentiels via la plateforme PIICTO</p> <p>Développement progressif du rechapage sur le système Rhodanien via l'augmentation des activités industrielles actuelles en vue du captage de flux de zones limitrophes (Ardèche, Drôme, Gard notamment)</p>	<p>La part biogénique quantifiable et non négligeable (environ 25 %) des pneumatiques rend le flux de déchets éligible aux dispositifs énergies renouvelables⁹.</p>

Tableau 11

Propositions d'évolution du maillage de gestion des pneumatiques neufs ou rechapés

⁹Source : *Étude sur les profils et exigences pour les matières et combustibles secondaires* réalisée par un consortium d'entités allemandes spécialistes en valorisation énergétique de matériaux pour le Programme de gestion et de protection de l'environnement du Maroc. Il est à noter que l'industrie cimentière marocaine est particulièrement consommatrice de CSR et était

jusqu'à récemment l'un des principaux débouchés des pneumatiques collectés notamment en France. Cette étude présente entre autres les méthodes de caractérisation des émissions de CO₂ de certains matériaux (facteurs d'émission, part de carbone biogénique, etc.), dans le cadre du système d'échange des quotas d'émissions de CO₂.

En effet, et d'après l'analyse DREAL, il semble complexe d'envisager d'intégrer des pneus dans la rubrique 2910 de combustion à ce jour. Les cimentiers quant à eux entrent aujourd'hui dans la rubrique 2771 d'incinération. Les autres devront vraisemblablement se tourner vers de la valorisation de CSR pour la production

de chaleur (rubrique 2971), mais cette rubrique n'est pas prévue à l'origine pour des pneumatiques mais uniquement pour des refus de tri.

Des discussions spécifiques relatives au cadrage réglementaire à l'échelle nationale sont donc encore à amorcer.

Composites

Les propositions ci-dessous portent sur les composites fibre de verre essentiellement, issus en particulier de NPSHU et de mobil-home, et dans un second temps de VHU.

HORIZON	PROPOSITIONS D'ÉVOLUTION DU MAILLAGE	PRÉCISIONS ET JUSTIFICATIONS FILIÈRES, TECHNIQUES, ÉCONOMIQUES
6 ans	<p>En concertation étroite avec la DREAL pour conformité ICPE: création d'un site de démantèlement poussé pour séparer plus finement qu'actuellement les constituants d'un NPSHU (ex: bassin de Toulon, premier quartier d'immatriculation en France)</p> <p>Évolutions: test sur 1 ou 2 sites existants (nouveaux équipements, main d'œuvre) pour comprendre les freins au démantèlement et améliorer la séparation des matériaux en vue d'une valorisation matière des composites NPSHU (ex: déconstructeur APER et à fort % de BPHU à Bouc Bel Air)</p> <p>En concertation avec les gestionnaires de camping et les éco-organismes: création de points de collecte/démantèlement et de massification supplémentaires de Mobil-homes en particulier dans les zones à forte concentration en activités d'hôtellerie de plein air (a minima 1 centre par département en Alpes-de-Haute-Provence, Hautes-Alpes et Var)</p> <p>Création d'une unité de valorisation matière des composites type unité AB-Val, à proximité immédiate des gisements (ex: accolé au déconstructeur BPHU)</p> <p>Intégration à la commande publique d'espaces extérieurs (parcs, jardins, cimetières, établissements d'enseignement, etc.) de critères d'achat portant sur l'incorporation de matériaux recyclés</p>	<p>Les composites sont de plus en plus utilisés dans des secteurs fortement consommateurs: aéronautique (fibre de verre), automobiles, bateaux (fibre de carbone), etc.</p> <p>On observe une évolution voire création de REP et des exigences accrues de valorisation (% de valorisation des VHU, création d'une filière BPHU).</p> <p>Le démantèlement est l'étape-clé de la valorisation, et la séparation du composite conditionne le succès de la filière.</p> <p>Les sites traitant plusieurs flux de déchets contenant des composites (VHU, BPHU) pourraient identifier des bonnes pratiques spécifiques aux composites et massifier les flux.</p> <p>Le tonnage critique minimal de création d'une unité est raisonnable: l'unité AB-Val (Pays de la Loire) traite moins de 1 000 t/an de composites. Une unité de plus grande taille (2 000 t/an) peut être envisagée sous réserve d'avoir les gisements et permettrait de réaliser des économies d'échelle.</p>
12 ans	<p>Évolution de sites existants traitant BPHU et VHU (nouveaux équipements, agrandissement) pour la meilleure séparation et valorisation des composites issus de flux VHU (ex: site EPUR Méditerranée de Gignac la Nerthe)</p>	

Tableau 12

Propositions d'évolution du maillage de gestion des composites en fibre de verre

Emballages ménagers

Les propositions ci-dessous portent sur les emballages ménagers soumis à la consigne de tri, les nouveaux emballages entrant dans l'extension des consignes de tri mais également plus spécifiquement sur le PET opaque.

HORIZON	PROPOSITIONS D'ÉVOLUTION DU MAILLAGE	PRÉCISIONS ET JUSTIFICATIONS FILIÈRES, TECHNIQUES, ÉCONOMIQUES
6 ans	<p>Dissémination de dispositifs de collecte innovants en zones très urbanisées (Aix-Marseille métropole notamment)</p> <p>Mise en place de points de collecte classique supplémentaires en zones touristiques denses mais également à proximité des parcs naturels et des campings et sensibilisation du public (et gestionnaires privés ou publics)</p> <p>Pour les CDT devant évoluer vers des activités autres que le tri des emballages ménagers, anticipation sur les reconversions possibles et notamment :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Site de massification et agents de tri sur d'autres flux de déchets (ex : flux industriels et commerciaux, gros plastiques de déchetteries, BTP) 2. Si conservation impossible des emplois sur le même site : centres de traitement de REP opérationnelles (textile, ameublement, etc.), évaluation du potentiel d'emploi hors déchets (ex : prestation de nettoyage industriel) 3. Pour emplois très peu qualifiés : activité de tri à la source, prestations essentiellement manuelles par exemple pour des manifestations culturelles ou sportives (prestation de service pour démontage, démantèlement de stands et tri à la source des flux de déchets générés) <p>Pilote industriel pour l'amélioration du recyclage des flux de PET opaque (à étudier en concertation avec le pôle PIICTO).</p>	<p>Les retours d'expérience de l'ECT en Provence-Alpes-Côte d'Azur montrent une amélioration globale et pérenne des performances sur les flux classiques.</p> <p>Les basses performances actuelles ne sont pas liées à une mauvaise volonté mais à un manque d'information du public.</p> <p>Les dispositifs de collecte innovants ont de bonnes performances, mais non pérennisées en cas de suppression de la récompense. Ils s'utilisent donc bien sur des zones denses ou « résistantes ».</p> <p>Le PETo est actuellement dilué dans le flux de PETf (15 % max) mais les tonnages sont amenés à croître fortement (90 kt d'ici à 5 ans), poussant le COTREP et les metteurs sur le marché à travailler sur la dépollution et l'extraction des opacifiants.</p> <p>Le tonnage minimal critique pour une unité de recyclage d'emballages plastiques ménagers est compris entre 20 et 30 000 t/an, en fonction de la technicité du procédé.</p> <p>La valorisation des films ménagers a été un succès technique, mais des difficultés d'accès au gisement notamment ont fait périlcliter la filière.</p>
12 ans	<p>Basé sur le retour d'expérience du pilote, création d'un site industriel de recyclage d'envergure pour la valorisation matière des flux de PETo, avec ambition de captage très large des flux (à minima moitié sud de la France)</p> <p>Création d'une unité de recyclage des films d'origine ménagère issus de l'ECT (en capitalisant sur le retour d'expérience Régéfilms), potentiellement en synergie avec l'unité de valorisation précédente</p>	

Tableau 13

Propositions d'évolution du maillage de gestion des emballages ménagers

Emballages industriels et commerciaux

Les propositions ci-dessous portent sur tous les emballages industriels et commerciaux.

HORIZON	PROPOSITIONS D'ÉVOLUTION DU MAILLAGE	PRÉCISIONS ET JUSTIFICATIONS FILIÈRES, TECHNIQUES, ÉCONOMIQUES
6 ans	<p>Dispositifs de caractérisation des flux d'emballages IC produits sur le territoire (a minima, caractérisation du plus grand bassin industriel de chaque département)</p> <p>Contrôles accrus (DREAL, gestionnaires ISDND) et limitation des capacités d'enfouissement des valorisables, en s'appuyant notamment sur les démarches volontaristes</p> <p>Création de plateformes de massification des flux en vue d'une valorisation en dehors de la Région dans un premier temps (a minima plateformes départementales, idéalement 1 par EPCI, en fonction de la densité des activités industrielles, artisanales et commerciales)</p> <p>Création de nouvelles déchetteries DAE, notamment en zones de forte densité de population et d'activités économiques (Métropole Aix-Marseille-Provence et évaluation des besoins spécifiques sur le bassin Étang de Berre - Fos-sur-Mer, Alpes-Maritimes et Var)</p> <p>Tests pour l'évolution de certains sites en centres de tri poussé DAE (en part. bassins Rhodanien et Provençal, 1 test par département pour le 84 et le 13).</p> <p>Création de pilotes de valorisation matière des flux IC en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Unité de granulation ajoutée à un site de tri DAE (1 site à sélectionner en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, en fonction du foncier disponible) • Pilote en vue de la création d'une unité de valorisation matière de polyoléfines (PEhd, PP) issues de flux IC et massifiés éventuellement avec d'autres flux (localisation à définir) • Unité de valorisation matière de flux rigides ou éventuellement ligne pour mix rigides ménagers issus de l'ECT + rigides en mélange d'un flux IC (1 site à sélectionner en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur) 	<p>Les flux IC sont très mal connus et les seuls ratios connus sont obtenus à l'échelle nationale voire européenne, et présentent une part significative d'inconnues (environ 1/3 des déchets sont inconnus, 20 % en mélange).</p> <p>Les flux IC sont massivement stockés, malgré une bonne qualité et des tonnages conséquents.</p> <p>Le tri en 5 flux est entré en vigueur mais non nécessairement bien mis en œuvre.</p> <p>Des contrôles accrus sont mis en place par la DREAL et doivent être également être mis en place par les gestionnaires d'ISDND.</p> <p>Les déchetteries en Provence-Alpes-Côte d'Azur sont globalement en nombre insuffisant (en 2013 : 1 déchetterie pour 16khab contre 1 déchetterie pour 14,2 khab en France).</p> <p>Une unité de valorisation de DAE présenterait a priori les mêmes fourchettes de tonnage minimal critique. Une unité de plus grande envergure (ex : 40 kt/an) peut même être envisagée dans le cas où les flux captés localement seraient suffisants.</p>
12 ans	<p>Création d'une unité de tri poussé et de grande capacité des flux industriels et commerciaux en mélange (incluant films), a priori en bassin de fortes activités économiques (bassin provençal)</p> <p>Maintien des plateformes de massification des flux pour les zones rurales (en particulier système Alpin)</p>	

Tableau 14

Propositions d'évolution du maillage de gestion des emballages industriels et commerciaux

Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)

Le tableau de propositions présente des suggestions relatives aux flux ménagers et professionnels.

HORIZON	PROPOSITIONS D'ÉVOLUTION DU MAILLAGE	PRÉCISIONS ET JUSTIFICATIONS FILIÈRES, TECHNIQUES, ÉCONOMIQUES
6 ans	<p>En complément des centres DEEE existants, création de plateformes départementales additionnelles pour massifier les flux, démanteler et favoriser réemploi-réutilisation des pièces notamment plastiques, en amont du broyage notamment dans les zones à forte production de DEEE ménagers (13, 83, 06 et 84)</p> <p>Développement du réseau des Répar'acteurs en Provence-Alpes-Côte d'Azur</p> <p>Évaluation des modalités d'implication des pouvoirs publics et parties prenantes (soutiens et politique régionale d'aide à l'investissement) et investissements nécessaires pour le développement de structures ESS et création de points supplémentaires de valorisation (notamment au regard des besoins de reconversion de certains CDT d'emballages ménagers)</p>	<p>Actuellement, seuls 3 magasins du Réseau Envie sont répertoriés en Provence-Alpes-Côte d'Azur, et aucun site de recyclage n'est identifié dans le sud-est (sites de recyclage Envie les plus proches : Toulouse, Lyon, Saint-Étienne).</p> <p>Le site exemplaire de Saint-Sylvain d'Anjou est un projet ambitieux mais pas nécessairement inaccessible au regard des performances :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Traitement des flux ménagers et professionnels • Couverture de 14 Mhab et 27 départements du Grand Ouest • Surface de 5 ha, 20 M € de coût global (dont 2,8 M € pour la ligne spécifique aux plastiques) • Financements : 8 M € de bâtiments (Angers Loire Métropole) et 800 k € d'équipements (Ademe)
12 ans	<p>Création ou évolution d'une unité de recyclage de DEEE pour ajout d'une ligne dédiée aux plastiques (unité traitant GEM F et/ou écrans et/ou PAM à identifier, vraisemblablement en Bouches-du-Rhône)</p>	

Tableau 15

Propositions d'évolution du maillage de gestion des DEEE

Véhicules hors d'usage (VHU)

La question VHU est notamment abordée sous l'angle des pièces de rechange et des résidus de broyage automobile.

HORIZON	PROPOSITIONS D'ÉVOLUTION DU MAILLAGE	PRÉCISIONS ET JUSTIFICATIONS FILIÈRES, TECHNIQUES, ÉCONOMIQUES
6 ans	<p>Identification/régularisation/fermeture des centres VHU illégaux</p> <p>Développement de structures de type ESS pour prendre le relais de la fermeture des sites illégaux, et permettre la récupération de pièces détachées en amont du broyage des carcasses (a minima une structure par département, en particulier pour 13, 06, 84, 83)</p> <p>Pilote industriel pour le tri des RBA en vue de la production de granulats de polyoléfinés</p> <p>Prise en considération des enjeux liés aux composites dans tous les projets d'évolution ou de création de centres VHU</p>	<p>Les VHU sont principalement valorisés pour les parties à forte valeur économique (pièces de rechanges, métaux), les fractions non séparables sont broyées sur la carcasse même.</p> <p>Les objectifs de valorisation des VHU sont ambitieux (taux de réutilisation et de recyclage de 85 % en masse au 1^{er} janvier 2015) et nécessitent de s'intéresser à toutes les fractions non valorisées jusqu'alors (à l'image de la filière du verre automobile, structurée dès 2012 via les agréments des centres VHU).</p> <p>La filière VHU souffre en France de l'existence de très nombreux sites illégaux (environ 1 000 sites, traitant 30 % des tonnages).</p>
12 ans	<p>Création d'une unité industrielle d'envergure pour le tri et valorisation des RBA dans le sud de la France (pendant du site Galloo Plastics en Hauts-de-France pour le nord de la France)</p> <p>Pilote industriel pour la valorisation des mousses PUR contenus dans les VHU (en concertation avec projets literie) et partenariat avec utilisateurs de la plasturgie et pétrochimie pour les débouchés</p>	<p>Des acteurs se seraient positionnés avec succès dans la production de granulés de plastiques issus entre autres de VHU (capacité non connue, production de 30 kt de granulés de plastiques : retour d'expérience à obtenir).</p>

Tableau 16

Propositions d'évolution du maillage de gestion des véhicules hors d'usage

Déchets d'éléments d'ameublement (DEA)

La filière des déchets d'éléments d'ameublement est récente, les propositions portent donc essentiellement sur la collecte, et font un focus sur les plastiques à forte teneur en charge minérale.

HORIZON	PROPOSITIONS D'ÉVOLUTION DU MAILLAGE	PRÉCISIONS ET JUSTIFICATIONS FILIÈRES, TECHNIQUES, ÉCONOMIQUES
6 ans	<p>Développement des plateformes de collecte et massification des flux</p> <p>Création de plateformes de réemploi-réutilisation et de pré-tri des flux de DEA (a minima 1 par département)</p> <p>Évaluation des modalités d'implication des pouvoirs publics, éco-organismes et autres parties prenantes (soutiens et politique régionale d'aide à l'investissement) pour le développement de structures ESS (notamment au regard des besoins de reconversion de certains CDT d'emballages ménagers)</p> <p>Pilote industriel pour la valorisation des plastiques fortement chargés (dépollution et extraction des charges), à considérer au regard des propositions liées aux PETo et en considérant les possibilités offertes par PIICTO</p>	<p>La récente REP DEA est encore en pleine structuration, il s'agit donc de profiter du calendrier de mise en route pour développer de manière adéquate les points de collecte et même d'anticiper pour certaines activités (réemploi notamment).</p> <p>Les activités liées au tri et à la réparation des flux d'ameublement peuvent représenter une opportunité intéressante de création d'emplois relativement peu qualifiés et constituent donc un potentiel non négligeable de reconversion.</p> <p>Les plastiques issus de DEA, en particulier du flux de mobilier de jardin, sont particulièrement chargés. À l'heure actuelle, ces plastiques ne sont pas valorisés de manière efficace.</p> <p>En prévision d'une montée en puissance de la REP et de la complexification des flux, les projets de recherche et développement pour mieux recycler les plastiques « problématiques » (chargés ou mousses) constitueraient un retour d'expérience et un savoir-faire clé aux acteurs industriels.</p>
12 ans	<p>Pilote industriel pour la valorisation des mousses PUR provenant des flux de literie (flux ménager et pro) et éventuelle synergie avec mousses PUR provenant des VHU</p>	

Tableau 17

Propositions d'évolution du maillage de gestion des déchets d'éléments d'ameublement

Plastiques agricoles usagés (PAU)

Les propositions concernant les plastiques agricoles usagés concernent notamment le maillage des points de collecte mais également des propositions de pilotes concernant certains nouveaux flux.

HORIZON	PROPOSITIONS D'ÉVOLUTION DU MAILLAGE	PRÉCISIONS ET JUSTIFICATIONS FILIÈRES, TECHNIQUES, ÉCONOMIQUES
6 ans	<p>Ajout de points de collecte de massification en zones peu desservies et/ou reculées (Alpes-de-Haute-Provence, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes)</p> <p>Prototypage de matériel agricole en vue d'enlèvement et de broyage sur site des films souillés</p> <p>Pilote industriel pour tester le pré lavage des flux de films souillés, en amont d'un transfert vers les unités habituelles de valorisation matière (ouest de la France)</p>	<p>La filière des plastiques agricoles usagés bénéficie d'une structuration efficace et d'une volonté forte d'améliorer les pratiques de la part des parties prenantes, et de l'éco-organisme volontaire.</p> <p>Les projets industriels pouvant être mis en place devront néanmoins considérer l'organisation actuelle de la filière pour ne pas la déséquilibrer (ex : pré lavage des flux).</p> <p>La spécificité de certains déchets laissent envisager des développements potentiellement intéressants pour plusieurs flux (équipements de tri pour les déchets fins type filets).</p>
12 ans	<p>Création d'une unité de tri et recyclage des films agricoles en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour le traitement local des flux du sud de la France</p> <p>Pilote industriel pour le tri et le recyclage d'un flux mixte de filets agricoles et de filets de pêche en fin de vie</p>	<p>La présence de Pellenc ST en Vaucluse est un atout conséquent pour la Région et sa volonté de développement des activités de tri et de recyclage.</p>

Tableau 18:

Propositions d'évolution du maillage de gestion des plastiques agricoles usagés

Déchets de plastiques issus de chantiers du BTP

Les propositions relatives aux déchets de plastiques issus du BTP portent d'une part sur les points de collecte et d'autre part sur les pratiques sur site. Elles sont à considérer au regard des préconisations formulées au cours de l'étude spécifique aux déchets du BTP et intégrées à la planification régionale en matière de prévention et de gestion des déchets.

HORIZON	PROPOSITIONS D'ÉVOLUTION DU MAILLAGE	PRÉCISIONS ET JUSTIFICATIONS FILIÈRES, TECHNIQUES, ÉCONOMIQUES
6 ans	<p>Création de déchetteries professionnelles supplémentaires BTP sur l'ensemble des départements de la Région (à minima 1 à 2 installations supplémentaires en Bouches-du-Rhône, Alpes-Maritimes et Var et à minima 1 installation pour les départements sans déchetterie actuellement Alpes-de-Haute-Provence et Hautes-Alpes)</p> <p>En concertation avec les gestionnaires de chantiers et opérateurs du déchet, développement des points de collecte et de massification et initiatives de logistique inverse :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déchet de pose : intégration aux programmes volontaires de certains producteurs de pièces et matériaux pour la construction (revêtements sols et murs) en vue d'une valorisation hors-Région • Déchets post-consommation (déconstruction) : identification des chantiers prioritaires, au regard des chantiers déjà répertoriés dans l'état des lieux de la planification régionale et mise en place des filières ad-hoc de collecte (notamment massification PVC) <p>Intégration aux cahiers des charges des AO publics d'exigences relatives au tri à la source des déchets de chantier générés</p> <p>Développement du transport fluvial (ex : port de Courtine pour transfert de déchets non dangereux via le Rhône)</p>	<p>À défaut d'une REP, des metteurs sur le marché s'organisent depuis plusieurs années pour mieux valoriser les flux issus du BTP.</p> <p>Les actions portant sur la meilleure collecte des déchets de pose sont celles présentant une mise en œuvre la plus simple (dispositifs de bacs, big-bags ou containers gérés par un prestataire de collecte des déchets).</p> <p>Pour les autres flux, et en particulier pour les flux issus de la déconstruction, le tri des déchets à la source des principaux flux semble indispensable pour améliorer les performances.</p>
12 ans	<p>Création d'une unité locale de valorisation des tonnages de PVC additionnels collectés en Région et zones limitrophes, à proximité d'activités de plasturgie régionale (Étang de Berre) ou éventuellement limitrophes Occitanie ou Auvergne-Rhône-Alpes pour capter des gisements non Provence-Alpes-Côte d'Azur</p>	

Tableau 19

Propositions d'évolution du maillage de gestion des plastiques issus de chantiers du BTP

Flux de niches

Ces propositions portent sur les flux de plastiques en mélange issus de déchetterie, les filets de pêche ainsi que les bâches de piscine en plastique.

HORIZON	PROPOSITIONS D'ÉVOLUTION DU MAILLAGE	PRÉCISIONS ET JUSTIFICATIONS FILIÈRES, TECHNIQUES, ÉCONOMIQUES
6 ans	<p>Déchetteries : dégagement de quais dédiés pour le mix plastique (jouets, pièces diverses et autres déchets non REP) dans certaines déchetteries d'envergure (ex : tests sur 2 déchetteries par département, 1 en milieu urbain ou très touristique et 1 en milieu rural)</p> <p>Filets de pêche : Création de points de collecte et de pré-tri des filets sur chaque port d'envergure (points additionnels dans le Var avec le FEP et nouveaux points à créer en Bouches-du-Rhône et Alpes-Maritimes)</p> <p>Agrandissement de la ligne de test de recyclage des filets de pêche (Groupe Testa à Aubagne).</p> <p>Bâches de piscines : développement de points de collecte, auprès des metteurs sur le marché par exemple (schémas de logistique inverse et filière volontaire à construire)</p>	<p>Les filières « de niche » représentent des potentiels conséquents de développement d'activités industrielles, en particulier sur des pans d'activité amenés à se structurer (ex : pêche et REP discutée à l'échelle européenne) ou sur des volumes importants et pouvant faire de Provence-Alpes-Côte d'Azur un pionnier (ex : bâche de piscines).</p> <p>Des retours d'expérience sont disponibles ailleurs en France sur les plastiques issus de déchetteries (Allplast) et bénéficier à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et aux partenaires économiques potentiels qui souhaiteraient dupliquer l'action.</p> <p>Certains projets peuvent être éligibles à des dispositifs de financements nationaux (ex : 1,4 M € du programme économie circulaire des investissements d'avenir sur 4 M € au total pour Allplast).</p>
12 ans	<p>Déchetteries : pilote pour essais de régénération et granulation de mix PO de déchetterie sur la Région, à réaliser en concertation avec la massification potentielle avec des flux DEA, emballages IC notamment</p> <p>Filets de pêche : pilote industriel pour le recyclage des filets de pêche en fin de vie, incluant étape de tri mécanique à développer</p> <p>Bâches de piscines : pilote industriel pour le recyclage des bâches et synergies éventuelles à étudier par rapport aux flux de films agricoles ou industriels et commerciaux collectés</p>	

Tableau 20

Propositions d'évolution du maillage de gestion des plastiques issus de niches

Dans le cas des marchés de niche, il est par ailleurs intéressant d'ouvrir le spectre de partenaires potentiels pour le développement de procédés. En particulier, le programme H2020 pourrait représenter une opportunité pour des acteurs de Provence-Alpes-Côte d'Azur et les industriels souhaitant s'impliquer dans le recyclage de flux de niche. Plus

spécifiquement, la question des filets de pêche en fin de vie présente un potentiel non négligeable dans la mesure où des discussions ont lieu à l'échelle communautaire au sujet de l'intérêt de création d'une REP dédiée et où des projets de recherches ciblent particulièrement les déchets marins.

INDICATEURS

La vocation de ces indicateurs est de mesurer et de suivre la circularité de l'économie régionale à partir d'une sélection d'indicateurs couvrant les sept piliers de l'économie circulaire. Les indicateurs nationaux seront suivis par le Ministère dans le cadre de la feuille de route économie circulaire (mars 2018). Les indicateurs régionaux seront suivis par les services du Conseil régional et l'ORD pour ceux en lien direct avec le suivi des flux de déchets.

A. Indicateurs nationaux

1. Consommation intérieure de matières par habitant

La demande de biens et services par les acteurs économiques impose d'extraire des matières premières du territoire, et d'importer et exporter des matières premières et des biens manufacturés. Ces flux constituent la consommation intérieure de matières (DMC, domestic material consumption) : elle comptabilise

les quantités effectivement consommées dans le pays. Cet indicateur fait partie des cibles relatives aux objectifs de développement durable 2030 définies par l'ONU.

PILIER

› **EXTRACTION/EXPLOITATION**
et **ACHATS DURABLES**

2. Productivité matière

La productivité matière est le ratio rapportant le produit intérieur brut (PIB) à la consommation intérieure de matières (DMC, domestic material consumption). Cet indicateur permet de mesurer la transition vers un système économique plus économe en ressources. Cet indicateur

fait partie des cibles relatives aux objectifs de développement durable 2030 définies par l'ONU.

PILIER

› **EXTRACTION/EXPLOITATION**
et **ACHATS DURABLES**

3. Titulaires d'Écolabels

Deux écolabels sont délivrés en France : l'écolabel français NF environnement et l'écolabel européen (EE) reconnu dans les 28 pays de l'Union européenne. Ils sont obtenus sur la base d'une démarche volontaire. Les produits écolabellisés ont, par rapport à des produits analogues non labellisés, des impacts réduits sur l'environnement à toutes les étapes de leur vie

(fabrication, utilisation, transport et élimination). Un fabricant peut être titulaire d'un ou plusieurs produits éco-labellisés, concernant une ou plusieurs catégories de produits.

PILIER

› **ÉCO-CONCEPTION**
(produits et procédés)

4. Incorporation des matières premières de recyclage dans les processus de production

Les matières premières de recyclage (MPR), encore appelées matières premières secondaires, sont des déchets qui, après une opération de tri et de préparation, conservent une qualité suffisante pour être réintroduits dans le processus de production. Elles permettent une économie de ressources en substitution à des matières vierges. L'indicateur d'utilisation cyclique des matières présente la part des déchets valorisés sous forme de matière

rapportée au besoin en matière de l'ensemble de l'économie.

Cet indicateur sera mis en perspective avec l'évaluation des synergies de substitution des projets d'écologie industrielle et territoriale de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et des projets lauréats de l'Appel à projets FILIDECHET.

PILIER

› **RECYCLAGE (matière et organique)**

5. Emplois de l'économie circulaire

L'indicateur vise à quantifier le volume d'emplois associé aux activités économiques relevant de l'économie circulaire, en équivalent temps plein. Il participe ainsi à la mesure de la transition vers un

système économique plus économe en ressources.

PILIER

› **TOUS**

B. Indicateurs régionaux

1. Écologie industrielle et territoriale

L'Écologie industrielle et territoriale (EIT) parfois appelée symbiose industrielle, est un mode d'organisation interentreprises qui s'appuie sur l'échange de ressources ou la mutualisation de moyens. Elle désigne les démarches collectives volontaires menées sur un territoire en vue d'économiser les ressources (eau, énergie, déchets) ou d'en améliorer la productivité. L'EIT peut concerner le partage d'infrastructures, d'équipements (réseaux de chaleur, outils ou espaces de production...), de services (gestion collective des déchets, plans de déplacements inter-entreprises...), de matières (les déchets des uns deviennent des ressources pour les

autres). Cette démarche a été introduite en France à la fin des années 90.

Indicateurs associés : nombre de démarches d'Écologie industrielle et territoriale, nombre de zones d'activités concernées, nombre de salariés concernés, nombre d'emplois créés, nombre de flux identifiés dans la base ACTIF, nombre de synergies identifiées et nombre de synergies mises en œuvre.

PILIER

› **ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE et TERRITORIALE**

2. Pertes et gaspillage alimentaire

Le pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire de mai 2013 retient la définition suivante : toute nourriture destinée à la consommation humaine qui, à une étape de la chaîne alimentaire est perdue, jetée ou dégradée, constitue un gaspillage alimentaire. Cette pratique, signe d'une économie linéaire, entraîne une perte de ressources directe et indirecte (matières premières, eau, énergie). Cet indicateur fait partie des cibles relatives aux objectifs de développement durable

2030 définies par l'ONU.

Indicateurs associés : nombre de projets lauréats de l'AAP Pertes et Gaspillage alimentaire, nombre de projets lauréats de l'AAP PNA, impacts de ces projets (tonnage de déchets évités, emplois créés)

PILIER

› **CONSOMMATION RESPONSABLE**

3. Allongement de la durée d'usage (dont la lutte contre l'obsolescence programmée des produits manufacturés)

L'allongement de la durée de vie des produits est un levier pour alléger l'impact environnemental de la consommation en optimisant l'utilisation des produits. Privilégier la réparation au renouvellement permet de prolonger leur durée d'usage et donc de limiter leur remplacement, consommateur de ressources.

Indicateurs associés : nombre d'artisans Repar'Acteurs (CMAR), nombre de ressourceries et répartition sur le territoire régional.

PILIER

› **ALLONGEMENT DE LA DURÉE D'USAGE** (dont la lutte contre l'obsolescence programmée des produits manufacturés)

4. Nouveaux modèles économiques : économie de la fonctionnalité, économie collaborative et approvisionnement durable

Ces nouveaux modèles économiques constituent des leviers pour la croissante régionale et pour l'atteinte des objectifs fixés par les accords de Paris. Ils constituent à ce titre l'une des dimensions de la politique économique régionale.

Indicateurs associés : nombre d'entreprises accompagnées sur ces nouveaux modèles.

SYNTHÈSE

L'ensemble des projets et démarches d'économie circulaire qui se développent en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur contribue à la prévention et gestion efficace des ressources.

La gouvernance partenariale qui s'est mise en place autant en interne qu'avec les partenaires institutionnels montre l'étroite collaboration en matière d'économie circulaire qui permet la montée en puissance, de façon cohérente et progressive, des stratégies et projets d'économie circulaire des acteurs économiques et des territoires.

Les 8 axes et le programme spécifique décrits dans le plan d'actions en faveur d'une économie circulaire détaillent la stratégie régionale en matière d'économie circulaire :

Les axes transversaux :

Axe 1

Mobiliser et favoriser l'émergence de projets d'économie circulaire

Axe 2

Soutenir l'expérimentation et développer les projets d'économie circulaire

Les axes et programme thématiques :

Axe 3

Développer l'éco-conception

Axe 7

Lutter contre les pertes et gaspillage alimentaire

Axe 4

Promouvoir les nouveaux modèles économiques : économie de la fonctionnalité, économie collaborative et approvisionnement durable

Axe 8

Développer l'utilisation de ressources issues du réemploi et la substitution par des ressources issues du recyclage

Axe 5

Allonger la durée d'usage des produits, biens et services (lutter contre l'obsolescence programmée des produits manufacturés)

Programme « zéro déchet plastique en stockage en 2030 »

Axe 6

Coopérer et créer des synergies pour optimiser l'utilisation des ressources

Cette stratégie s'appuiera sur les mesures mises en œuvre dans le cadre de la Feuille de Route Économie Circulaire (FREC) publiée le 2 mai 2018 par le Ministère de la Transition écologique et solidaire.

